

LIAISONS LAÏQUES

313

**DÉCROCHAGE,
JEUNES SANS PAPIERS,
CONSEILS DE DISCIPLINE...**

EN FINIR AVEC L'EXCLUSION

DOSSIER :
L'EXCLUSION
SOUS TOUTES
SES FORMES

POLITIQUE ÉDUCATIVE
LA COUR DES COMPTES
ÉPINGLE LE LYCÉE

SOCIÉTÉ
LE PÈRE NOËL,
TOUTE UNE HISTOIRE

CINÉMA
L'ÉCOLE, UN SUJET
DE CHOIX POUR
LES RÉALISATEURS

Décembre 2015
N° 318

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



LIAISONS LAÏQUES

revue de débats
et d'informations scolaires
et socioculturelles

DÉCEMBRE 2015
N° 318

éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger

rédactrice en chef
Catherine Terseur

comité de rédaction
Hakima Alaoui
Pierre-Emmanuel Charon
Bernard Dubois
Ève Heinrich
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca
Chantal Samuel-David

ont également participé
à la rédaction de ce numéro
Elide Arau
Marion Aubry
Hélène Schneider
Danièle Theleus
Juliette Urbain
Brigitte Wieser

photographies
Pierre-Emmanuel Charon
Frédérique Glory
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca
Jean-Claude Saget

photographie de couverture
Pierre-Emmanuel Charon

illustrations
Frédéric Deligne

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression et routage
Imprimerie Fabrègue
Rue Fontaine Tanche Bois Joli
87 500 Saint-Yrieix-La-Perche

gérant
Pierre-Emmanuel Charon
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Courrier des lecteurs.....	4
Au cœur de la Fcpe	4
Échos et ruades.....	6

DOSSIER EXCLUSION

Entretien : Anne Armand : L'école qui trie	9
Conseils de discipline	13
Absents, exclus, délinquants ?.....	16
L'humiliation scolaire	18
L'école, terre d'accueil ou d'exclusion ?	20
Isolés... s'excluant du collectif	22

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Cour des comptes : le lycée épinglé	24
---	----

VIE SCOLAIRE

Signalements en hausse	26
------------------------------	----

SOCIÉTÉ

Activités vacances	28
Noël à l'heure de la laïcité	29

CULTURE

Cinéma : <i>Dis maîtresse !</i> et <i>Le maître d'école</i>	30
---	----

RETROUVEZ-NOUS SUR :

 www.facebook.com/FCPE.Paris

 twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7 €, adhérents : 3,70 €, soutien : 15 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :
FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 05 98 - liaisons.laiques@fcpe75.org





Comment parler aux enfants de la guerre ?

Mes pensées vont tout d'abord à toutes les familles endeuillées par ce terrorisme aveugle qui a frappé Paris et la Seine-St-Denis le 13 novembre. Des

jeunes, des proches, des amis, des voisins ont perdu la vie au cours de cette soirée sanglante. Paris, symbole d'une nation libre, où la tolérance, la raison et l'intelligence collective, permettent de vivre dans le respect de la diversité des confessions religieuses, des cultures, des opinions politiques, des modes de vie, des orientations sexuelles, a été attaquée au cœur. Paris est meurtri, hébété, dans l'effroi, mais se relève déterminé pour vivre et lutter contre l'obscurantisme. La France démocratique et laïque a été attaquée en raison des valeurs qu'elle incarne et défend. Le pays est en état de guerre.

La vie continue, nous ne devons pas céder à la peur. Nous, adultes, sommes touchés intimement émotionnellement, mais nous avons la possibilité de parler, de verbaliser, d'essayer de comprendre l'inexplicable, de soutenir le deuil de nos proches. Il n'en est pas forcément de même pour nos enfants. Ceux-ci doivent être informés, sans vision partielle ou tronquée ; par leurs parents bien sûr, mais aussi par leurs enseignants. La minute de recueillement du lundi 16 novembre n'aura eu de sens que si elle a été préparée en amont. Recueillir la parole, les émotions, les inquiétudes de nos enfants n'est pas simple, quand nous-mêmes adultes, parents, enseignants sommes fragilisés. Néanmoins il faut expliquer aux enfants ce terrorisme aveugle, qui a frappé sans distinction, les préparer à une période difficile qui s'ouvre. S'adapter à leur âge est évidemment indispensable, pour écouter leurs inquiétudes, leur expliquer ce qui s'est passé et pourrait malheureusement se reproduire. Des cellules psychologiques d'urgence sont mises en place dans l'académie de Paris à destination des élèves, mais aussi des parents, des proches.

L'apprentissage de la démocratie est la seule réponse au terrorisme. Plus que jamais la Fcpe défend le droit à l'éducation, publique, gratuite, laïque. Nous sommes tous déterminés à lutter pour que nos enfants aient un avenir libre et éclairé.

Hervé-Jean Le Niger

« L'humanité est maudite, si pour faire preuve de courage elle est condamnée à tuer éternellement. Le courage, aujourd'hui, ce n'est pas de maintenir sur le monde la nuée de la Guerre, nuée terrible, mais dormante dont on peut toujours se flatter qu'elle éclatera sur d'autres. Le courage, ce n'est pas de laisser aux mains de la force la solution des conflits que la raison peut résoudre ; car le courage est l'exaltation de l'homme, et ceci en est l'abdication. Le courage pour vous tous, courage de toutes les heures, c'est de supporter sans fléchir les épreuves de tout ordre, physiques et morales, que prodigue la vie. Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces ; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action. Le courage dans le désordre infini de la vie qui nous sollicite de toutes parts, c'est de choisir un métier et de le bien faire, quel qu'il soit : c'est de ne pas se rebuter du détail minutieux ou monotone ; (...) Le courage, c'est d'être tout ensemble et quel que soit le métier, un praticien et un philosophe. Le courage, c'est de comprendre sa propre vie, de la préciser, de l'approfondir, de l'établir et de la coordonner cependant à la vie générale. (...) Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de n'en pas être accablé et de continuer son chemin. Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille ; c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ; c'est d'agir et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense. Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Jean Jaurès, extrait du « Discours à la Jeunesse », Albi, 1903

MAMMOUTH

Bravo pour le mammouth de l'article de Eve Heinrich (voir *Liaisons laïques* n° 317).

Je suis parent d'élève. Et je trouve dommage que vous parliez ainsi de l'Éducation nationale. Vous risquez ainsi de vous mettre à dos le personnel de l'Éducation nationale et les syndicats. Ce n'est pas la meilleure façon à mon sens de débattre et de convaincre de la nécessité d'une réforme.

À moins que vous ayez voulu rendre hommage à l'ancien ministre Claude Allègre du gouvernement Jospin. Vous risquez d'être taxés de courroie de transmission du PS et ou du gouvernement.

Nicolas Fremiot, Maurice-Ravel (20^e)

Pour l'anecdote : il ne vous aura pas échappé que le titre de l'article évoquait un dinosaure. En effet l'équipe de rédaction m'avait fait remarquer que mon choix du bestiau « mam-mouth » était très maladroite. D'où le « dino-saure ». Mais dans l'habituelle course folle du bouclage du journal, le dessinateur n'a pas été informé de ce changement.

Par contre, il ne me semble pas que cet article parle mal de l'Éducation nationale. Nous sommes nombreux à nous inquiéter du manque de motivation de bien des collégiens.

Issue d'une famille d'enseignants, j'ai un grand respect pour ce métier, cependant je trouve politiquement inadmissible que tant de jeunes s'égarent sur les bancs des facultés faute d'avoir appris à travailler de manière autonome.

Et c'est assez pénible d'être taxée de courroie de transmission du PS dès que l'on défend la nécessité de faire évoluer notre système éducatif. Surtout quand on n'a jamais été affilié à aucun parti. Et encore plus quand en fait cette réforme reprend le projet éducatif de la Fcpe, élaboré avec l'ensemble des militants les années qui ont précédé le changement de majorité. Ce n'est pas la Fcpe qui est courroie de transmission du PS, mais le gouvernement actuel qui s'appuie sur les propositions de notre fédération! ■

Eve Heinrich

BUDGET PARTICIPATIF : DES COURS D'ÉCOLE RÉNOVÉES DANS LE 18^e

Une excellente nouvelle pour les écoles du 18^e : le projet « *Embellir les cours des écoles* » déposé par la Fcpe du 18^e a été retenu à la suite du vote au budget participatif, dans le cadre des projets d'arrondissements. Avec 1474 voix, il est arrivé deuxième des projets de l'arrondissement!

Mettre en place des coins détente, des marquages au sol pour des jeux, installer des bancs, ajouter de la sonorisation pour une pause musicale, des murs d'escalade, des rangements pour les jeux mais pas seulement, obtenir de la peinture pour réaliser une fresque collective, ajouter des tables pour jouer, ou encore un abri pour les jours de pluie : nous sommes sûrs que les projets et les idées ne manqueront pas. À cet âge où le développement des enfants passe autant par le ludique que par les apprentissages, des temps de récréation détendus dans un environnement soigné, conçu pour eux seront appréciés par tous.

Nous espérons aussi et surtout que ce projet sera l'occasion pour les enfants, les enseignants, les parents et toute l'équipe éducative d'échanger et de participer ensemble à la construction de quelque chose qui restera bien après que eux-mêmes seront partis : un environnement agréable où les enfants garderont le plaisir de s'amuser tous ensemble, dans un climat pacifié et apaisé. Et pourquoi ne pas faire dessiner aux enfants ce qu'ils aimeraient dans leur cour? ■

EXPOSITION SUR LA LAÏCITÉ

Suite aux attentats de janvier 2015, la maire de Paris a sou-

haité mobiliser l'ensemble des politiques publiques parisiennes pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité. En juillet dernier un appel à projet a été lancé pour « *lutter contre le racisme et les préjugés, comprendre et décrypter l'information dans les quartiers populaires* ».

La Fcpe-Paris a répondu à l'appel et vient d'obtenir le financement par la Ville d'une exposition en quatre panneaux sur l'histoire de la laïcité. L'idée d'offrir aux parents de la Fcpe un moyen d'informer sur ce sujet, a germé fin 2014 suite à la commission Laïcité organisée dans les locaux de la Fcpe-Paris. Cette exposition sera mise à la disposition des conseils locaux pour installation lors des divers événements dans les établissements. Elle sera réalisée courant 2016. Au boulot! ■

LE DUR MÉTIER DE MILITANT FCPE

Sur les panneaux électoraux devant les écoles, un conseil local avait affiché les procédures de vote en différentes langues - des document-types créés par la Fcpe-Paris, utilisés sans problème depuis des lustres. Mais quelques jours avant le vote, la Fcpe-Paris a reçu un appel du service juridique du rectorat à propos de cette école. Alertés, les parents de ce conseil local se sont renseignés et ont été interloqués par les propos de la direction : « *Les élections pourraient être invalidées car tous les documents doivent être en langue française (?)...* ». Même si peu avant, un parent de la liste adverse, avait exprimé sa « méfiance » envers des documents aux messages « secrets », la direction assumait seule la décision de contacter le service juridique du rectorat - au motif que cet affichage défavorisait l'autre liste! La réponse avait le mérite d'être claire.

Les élections n'ont pas été invalidées. Et la Fcpe Paris a obtenu la confirmation verbale du rectorat que seul le matériel de vote distribué aux parents par l'école, a l'obligation d'être en langue française. ■

ÉLECTIONS : RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR LA FCPE

Pour la deuxième année consécutive, la participation aux élections des représentants de parents d'élèves à Paris, est en hausse. Même si on ne peut se contenter du taux de 30,7 % tous niveaux confondus. Les quelques dixièmes gagnés par rapport à l'an passé sont encourageants et se retrouvent notamment au niveau des écoles maternelles et élémentaires et du collège. En lycées pro où l'an passé, on avait dépassé pour la première fois la barre des 10 %, la participation est retombée de plusieurs points. Preuve que dans ces établissements, la situation est fragile et qu'il suffit parfois de la disparition d'un ou deux conseils locaux pour que le nombre de votants baisse de manière significative. Et pourtant, dans ces établissements, les parents ont toute leur place et sont même souvent très bien accueillis par les chefs d'établissement.

Comme chaque année, la participation tend à décroître à mesure que les enfants grandissent. La faute à qui ? Aux parents qui s'éloignent de l'école ou à l'école qui tend à les tenir à l'écart ?

Même si la Fcpe subit, comme la Peep, une baisse par rapport aux dernières élections, elle reste de loin la première fédération représentative des parents d'élèves parisiens. Cette baisse se retrouve en proportion égale pour tous les niveaux à l'exception du lycée professionnel où elle est plus importante. Au total, ce sont les associations isolées ainsi que les listes de parents

non constitués en association qui bénéficient de cette érosion des fédérations structurées, qui sont pourtant les plus à même de donner du poids aux revendications de l'ensemble des parents au-delà des situations individuelles de chaque école. ■



PARTICIPATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tous niveaux	28 %	28,0 %	28,1 %	28,4 %	29,0 %	30,5 %	29,3 %	30,3 %	30,7 %
Maternelles et élémentaires	36,7 %	36,6 %	36,9 %	37,5 %	38,6 %	41,1 %	40 %	41,3 %	42,9 %
Collèges	22,1 %	22,5 %	22,7 %	23,8 %	23,9 %	23,4 %	23,7 %	23,5 %	25,2 %
Lycées GT	17,3 %	17,2 %	16,4 %	15,9 %	16 %	16,3 %	14,6 %	15,6 %	14,1 %
Lycées pro	6,5 %	6,5 %	6,1 %	5,4 %	5,5 %	9,3 %	5,6 %	11,1 %	5,8 %

RÉSULTATS 2015 PAR NIVEAU	Maternelles- élémentaires	Collèges	Lycées GT	Lycées pro	Tous niveaux
FCPE	33,4 %	61,5 %	54,9 %	8,1 %	40,7 %
Parents non constitués en association	29,6 %	5 %	6,1 %	60,2 %	22,7 %
Associations isolées	23,2 %	12,7 %	11,5 %	7,8 %	19,9 %
PEEP	5,3 %	18,6 %	26,2 %	0 %	10,1 %
Listes d'union	7,2 %	1 %	1 %	23,7 %	5,5 %
UNAAPE	1 %	1 %	1 %	0 %	0,9 %

5

RENCONTRE-DÉBAT

La réforme du collège
en pratique[s]

Samedi 5 décembre
de 9 h à 13 h

École Boule,
21 Rue Pierre Bourdan, 75012 Paris.

Inscriptions obligatoires :
fcpe75@fcpe75.org

LE DESSIN DE DELIGNE



ÉCHOS ET RUADES

LE LATIN, MARQUEUR SOCIAL OU LEVIER DE RÉUSSITE ?

La dernière *Note d'information* (n° 37) d'octobre 2015 de la Depp¹ sur « Le latin au collège » le confirme : si l'on peut effectivement trouver un lien entre apprentissage du latin et réussite scolaire, c'est surtout parce que l'étude du latin est plus fréquente chez les enfants de milieux favorisés culturellement et socialement. 40 % des latinistes en 5^e ont une mère diplômée du supérieur, contre 15 % de ceux dont la mère est peu ou pas diplômée. 44 % des enfants d'enseignants et 39 % des enfants de cadres sont des latinistes, mais seulement 20 % des enfants d'employés et 15 % des enfants d'ouvriers.

L'étude réalisée à partir d'un panel de 35 000 élèves entrant en sixième en 2007 montre que le choix de « faire du latin » est plus souvent fait par les « meilleurs » élèves. Parmi les 10 % des meilleurs élèves à la fin de la 6^e, plus de la moitié (53 %) étudient le latin en 5^e, contre 4 % des élèves les plus faibles.

Le latin est donc bien un enseignement « d'entre soi » qui peine à se démocratiser. En moyenne, les collégiens scolarisés en éducation prioritaire sont 18 % à étudier le latin, contre 25 % dans les autres collèges. Ce moindre attrait apparent tient exclusivement au fait que l'éducation prioritaire accueille, par construction, des élèves plus fragiles scolairement.

Toutefois, à milieu social et niveau scolaire identiques, le constat s'inverse. En particulier, les enfants de milieu favorisé font plus souvent le choix du latin lorsqu'ils sont scolarisés en éducation prioritaire.

Le rapport de la Depp confirme que le latin est surtout un marqueur de la réussite sociale (des parents) et de la réussite scolaire (des enfants). Mais elle s'interroge aussi pour savoir s'il peut aussi être un vecteur de réussite scolaire, argument que mettent en avant les plus féroces détracteurs de l'actuelle réforme du collège. Aux questions récemment revenues sur le devant de la scène éducative (« *L'étude du latin a-t-elle un effet sur la progression scolaire des élèves ? Les latinistes progressent-ils différemment des non-latinistes ? Et quand bien même des différences de progression seraient observées, s'expliqueraient-elles par le contenu de la matière elle-même ou par les effets de pairs ?* »), la Depp indique que son rapport « *montre de façon certaine que toute interprétation hâtive sur les effets du latin dans la réussite des élèves est erronée, si elle ne prend pas en compte les profondes différences sociales et scolaires entre les élèves qui choisissent d'étudier le latin et ceux qui font le choix inverse* ». C.Q.F.D. ! ■

1. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale

Pour consulter la note : cache.media.education.gouv.fr/file/2015/10/3/depp-ni-2015-37-latin-au-college_490103.pdf

SCHOOL SHOOTING : DERRIÈRE L'HORREUR

School shooting : fusillade à l'école au cours de laquelle un élève cible son institution afin de tuer le plus grand nombre possible d'élèves et d'enseignants avant, le plus souvent, de se suicider ou de tomber lui-même sous les balles des forces de l'ordre. Comment comprendre un tel déchaînement de violence ?

Compte tenu de l'internationalisation croissante des *school shooting* une question majeure a pu émerger : en quoi les médias seraient-ils responsables ? C'est autour de cette interrogation que l'ouvrage de Nathalie Paton se structure à travers une étude ethnographique en ligne passionnante, réalisée sur trois années.

Un éclairage inédit sur la violence, y compris terroriste, ainsi que sur son usage et sa médiatisation par Internet, phénomène qui constitue un des grands défis, intellectuel et politique, de notre temps. ■



Nathalie Paton,
School shooting.

La violence à l'ère de YouTube, Paris,
FMSH Editions, 2015

HENRIETTE ZOGHEBI : LE PARTI PRIS DES JEUNES

Quel sens donner à un mandat de 5 années à la tête des 469 lycées franciliens ? Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France chargée des lycées, publie un petit livre qui donne du sens à son mandat. *Le parti pris des jeunes* donne le fil rouge d'une action politique qui a commencé par une vaste consultation lycéenne. Dans ce récit qui raconte comment l'action politique se construit en lien avec les lycées franciliens, Henriette Zoughebi donne une grande leçon de politique. Toute action publique doit être construite avec celles et ceux pour qui elle est faite. Démonstration... ■



Le parti pris des jeunes,
éditions de l'Atelier,
septembre 2015, 10 €

BAC ET DROIT AU REDOUBLEMENT

Publié au Journal officiel du 27 octobre, un décret reconnaît le droit aux élèves ayant échoué au bac de redoubler dans leur établissement. Il organise aussi le maintien des notes pendant cinq sessions, permettant ainsi de passer le bac par étapes. Deux dispositions applicables à compter de la rentrée 2016. ■

TERRORISME: LEUR EN PARLER

Après ceux de janvier, les attentats du 13 novembre 2015 à Paris sont un nouveau traumatisme pour notre jeunesse. Parents, enseignants, éducateurs, nous sommes tous à nouveau confrontés au défi – intime et collectif – de mettre des mots sur cette violence inouïe pour qu'elle fasse sens pour les plus jeunes. Comment leur parler du terrorisme? Alexandre Boza, professeur d'histoire-géographie à Créteil, nous répond.

À QUELS MOMENTS ET COMMENT ABORDE-T-ON le terrorisme avec les élèves, des lycéens en l'occurrence?

AU LYCÉE, LE TERRORISME PEUT ÊTRE ABORDÉ À TROIS MOMENTS. D'abord en première, où l'étude de la guerre au ^{xx}e siècle est importante. L'utilisation de la terreur comme arme pendant la Seconde Guerre mondiale puis la Guerre froide montre en quoi la guerre est idéologique. L'étude des conflits depuis la chute de l'URSS permet d'insister sur la place des actes terroristes (notamment le 11 septembre 2001) comme instrument stratégique de groupes qui ne peuvent pas l'emporter sur le terrain militaire. Ensuite, en terminale, le terrorisme est une dimension incontournable des guerres au Proche-Orient dont les élèves étudient la géopolitique. Enfin, l'éducation morale et civique (EMC) peut être un moment de réflexion sur la défense de la nation et la protection des valeurs républicaines.

EST-CE QUE CE CONCEPT même de terrorisme est compliqué à aborder?

PAS NÉCESSAIREMENT. Le terme lui-même est explicite: c'est une « politique de terreur » que les élèves comprennent vite. Ensuite, il faut les amener à comprendre que ce n'est ni une fatalité ni l'expression d'un conflit de civilisation. Pour cela, il est important d'expliquer la double genèse du terrorisme. D'abord comme arme politique pour des individus exclus du jeu démocratique, par exemple des minorités dont les droits sont niés par un Etat fort. Ou ceux qui, par radicalité, refusent la discussion démocratique; c'est le cas de l'islamisme radical qui rejette l'Occident autant que les autres islams au nom d'une vérité qu'il détiendrait.

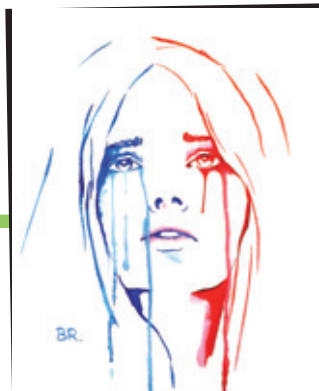
QU'EST-CE QUI A CHANGÉ APRÈS LE 11 JANVIER et qui changera peut-être encore après le 13 novembre?

Difficile de se prononcer sérieusement sur ce qui va se passer dans les semaines et les mois qui viennent. Le 11 janvier a marqué les esprits et précipité l'idée qu'il fallait renforcer la transmission des valeurs de la République. Cette réaction s'incarne dans l'éducation morale et civique qui concerne tous les élèves du primaire et du secondaire, au moins en théorie. Une autre conséquence, plus compliquée pour les enseignants d'histoire-géo, est le débat sur le contenu des programmes qui, pour le dire vite, a opposé les tenants de l'ouverture sur le monde et les partisans d'un repli sur le roman national.

COMMENT EXPLIQUE-T-ON à des élèves que leur pays vient d'être placé « en état d'urgence » et qu'il est « en guerre »?

IL Y A DANS CES TERMES UN FORT POTENTIEL ANXIOGÈNE pour les élèves. Pourtant ils renferment une série de réalités juridiques. L'état d'urgence doit garantir en creux la démocratie en précisant les mesures exceptionnelles et temporaires (couvre-feu, interdiction de réunions publiques...) pour assurer la sécurité. La guerre elle-même est codifiée par des règles qui tracent une frontière entre les démocraties et les autres, entre ce qu'on appelle les « guerres justes » et les « guerres injustes ».

Ce qui serait inquiétant ce serait l'absence de définition de l'état d'urgence ou de la guerre, car à ce moment-là les pouvoirs publics n'auraient plus de garde-fous! Que les gens, même les plus jeunes, s'inquiètent pour leurs libertés est normal, voire souhaitable pour ne pas sombrer dans l'obsession sécuritaire au détriment de la démocratie.



La Marianne de Benjamin Regnier, massivement partagée sur les réseaux sociaux

QUAND VOUS ÉVOQUEZ CES SUJETS D'HISTOIRE ET D'ACTUALITÉ plus proches d'eux, qu'est-ce qui fait surtout question pour les élèves?

CHAQUE NIVEAU A LES INTERROGATIONS DE SON ÂGE, mais également celles de sa place dans la société. Nous sommes tous inquiets de constater qu'une partie de notre jeunesse ait pu ne pas partager les valeurs républicaines aux lendemains du 11 janvier. Toutefois, rappelons-nous que nous envoyons aussi à ces jeunes des signes très clairs de méfiance vis-à-vis de notre modèle républicain: rejet des étrangers et discriminations, désengagement et abstention ne sont pas que le fait de nos élèves, c'est aussi notre legs.

QUE PENSEZ-VOUS DES PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT pédagogique faites par le ministère dès le 14 novembre?

LES PROPOSITIONS ÉVOQUENT À JUSTE TITRE LA SÉCURISATION des élèves et la nécessité de libérer leur parole tout en la canalisant dans le sens des valeurs républicaines. Mais leur contenu est moins convaincant pour le pédagogue que je suis. Si je peux être flatté qu'on en appelle à ma « vigilance » et à ma « perspicacité », il ne s'agit pas seulement de faire preuve d'empathie. Les ressources d'EMC vers lesquelles je suis orienté révèlent tout le hiatus qu'il y a entre des propositions de contenus théoriques (sur la laïcité, les droits de l'homme...) et la gestion humaine d'un drame qui fait de nous le premier palier de la cellule psychologique. J'ai globalement de bonnes relations avec mes classes, mais je n'ai aucune formation pour gérer ces situations et surtout repérer des états limites.



DOSSIER EXCLUSION

SOMMAIRE

Entretien : L'école qui trie	9
Conseils de discipline	13
Absents, exclus, délinquants en puissance ?	16
Humiliation scolaire	18
Élèves sans papiers	20
Isolés... s'excluant du collectif	22

Exclusion, le mot sonne dur comme une porte de prison. Appliqué à l'éducation, il renvoie d'abord aux conseils de discipline (voir page 13), cette instance dont tout élève a entendu parler au cours de sa scolarité et qui a le pouvoir de renvoyer un élève d'un établissement.

Il est des exclusions moins spectaculaires mais tout aussi douloureuses pour ceux qui les subissent. Car, comme le rappelle Anne Armand, inspectrice générale de l'Éducation nationale (voir page 9), notre école est fondée sur un système qui trie, où le parcours d'un jeune se construit trop souvent sur le négatif. Tri au sein des établissements, au sein des classes, au moment du passage au lycée... Parfois c'est dès le plus jeune âge que des enfants se retrouvent ainsi « hors jeu ». Mis à l'écart de manière plus ou moins consciente parce que moins rapides, plus agités, tout simplement différents (voir page 16). Le sentiment d'exclusion est alors bien réel pour tous ces enfants (et leurs parents), d'où le risque de perte de confiance, de désinvestissement qui peut mener jusqu'au décrochage scolaire (voir page 18).

L'école de l'inclusion est un des enjeux de la réforme du collège. Il suppose une mobilisation de toute la communauté éducative. Les parents ont leur rôle à jouer. C'est en se fédérant autour de valeurs citoyennes visant à penser l'école de manière collective et non en se repliant sur des revendications locales qu'ils se feront le mieux entendre (voir page 22).

Le combat mené par le Réseau Éducation sans frontières qui se mobilise depuis 10 ans déjà pour les parents d'élèves sans papier et plus récemment pour les mineurs isolés qui vivent dans une situation d'extrême précarité prouve l'importance de l'action collective (voir page 20)

À l'heure où le vivre ensemble est affiché comme une priorité nationale, il est grand temps d'en finir avec toutes les formes d'exclusion !

ENTRETIEN

L'ÉCOLE QUI TRIE

Pour prévenir le décrochage scolaire, « l'école doit passer d'une logique de tri à une logique de formation pour tous », recommande Anne Armand, inspectrice générale de l'Éducation nationale¹,



Anne Armand

lors de l'entretien qu'elle nous a accordé. Confiante sur la capacité de notre système éducatif à évoluer, Anne Armand reconnaît que la tâche est immense et doit être portée par tous les acteurs de la communauté éducative. Et pour elle, les parents sont des acteurs indispensables !

VOUS AVEZ RÉDIGÉ EN 2014 UN RAPPORT qui a fait grand bruit car il expliquait que le décrochage scolaire naissait dans bien des cas au sein de l'école. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

À LA SUITE DE LA PUBLICATION du rapport, nous avons eu une année de travail dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) qui dépend du Premier ministre. Quatre groupes de travail ont été constitués. Personnellement, j'ai animé celui sur les leviers pédagogiques qui intégrait bien sûr des parents d'élèves. Dans ce groupe qui a beaucoup produit, nous étions convaincus qu'à la rentrée suivante, on allait pouvoir se lancer dans l'idée qu'on portait, c'est-à-dire parler de prévention au sein des écoles, collèges, lycées avant de parler de structures de rattachement. Pourtant, de mon point de vue de pédagogue, il ne s'est rien passé l'année suivante : il y a eu des avancées très importantes sur le plan administratif, réglementaire, comme le lancement du grand plan gouvernemental, l'obtention de fonds européens... mais tout le travail de fond reste à faire, dans la classe. Et tant que ce travail de fond ne prend pas, il n'est pas possible d'atteindre nos objectifs de réduire le décrochage. Les causes du décrochage scolaire ne sont pas « à chercher à l'extérieur de l'école ». L'école elle-même crée du décrochage. Quand je dis l'école, c'est chaque enseignant – et je le sais bien puisque j'ai été enseignante – dans son cours

en faisant ce que l'institution lui demande de faire. Il faut bien comprendre que nous sommes dans un système qui est fait pour trier. Ce système nous paraît tellement naturel qu'on ne pense pas à le regarder d'un point de vue critique. J'ai des tas d'exemples qui montrent que le discours des enseignants, qui peut être bienveillant, casse complètement certains élèves.

PAR EXEMPLE...

JE PEUX VOUS CITER le témoignage d'un élève qui m'a beaucoup marquée humainement. Au cours de notre travail d'enquête dans les établissements scolaires, nous avons demandé à un élève de l'académie de Clermont-Ferrand, qui était en phase de rattachement, de nous expliquer ce qui s'était passé. Il nous a dit ce que, depuis, beaucoup d'élèves nous ont dit : « Moi, mes professeurs me disaient tout le temps que je ne réussissais pas parce que je ne travaillais pas, qu'ils avaient confiance en moi et que si je m'y mettais, je réussissais... moi je savais que je travaillais, je ne comprenais pas pourquoi je ne réussissais pas mais j'en ai eu marre qu'on me tape sur la tête ». Quand vous entendez cela, vous le prenez en plein estomac. Dans un autre témoignage, plus récent, un élève de 3^e prépa pro a expliqué à un inspecteur général qui ne travaille pas du tout dans le décrochage qu'il était très content d'être en 3^e prépa pro car il avait le sentiment que ses enseignants l'écoutaient vraiment. Et il se demandait pourquoi ces mêmes enseignants n'étaient pas comme cela avant, quand ils les avaient eus comme professeurs dans les classes précédentes. Un parent que j'ai rencontré dans un groupe de travail comparait un élève qui commence

à décrocher à l'enfant d'un couple de divorcés. Tant que tout va bien, l'enfant est l'enfant du couple. Quand ça ne va plus, cela donne souvent : « Tu devrais dire à ton fils, à ta fille... ». De même, à l'école, quand un élève commence à être absent, à avoir de mauvaises notes, à avoir une attitude en classe inadaptée, les parents sont convoqués. Cela peut être extrêmement traumatisant s'ils sont en train de s'inquiéter et de souffrir de la situation. Ils vont donc arriver plutôt hostiles à cette rencontre en se disant que l'école ne s'occupe pas de leur enfant. Et l'école, elle, va leur dire qu'ils n'encadrent pas assez leur

enfant... C'est comme dans un couple de divorcés. On a bien le même individu entre nous, on l'aime bien tous les deux mais on n'arrive pas à faire quelque chose en commun avec lui.

POUR VOUS, la place des parents est importante ?

DANS NOTRE RAPPORT, la communauté éducative renvoie à tout adulte présent dans l'établissement. Et dedans, il y a

1. Anne Armand est co-auteur du rapport « Agir contre le décrochage : alliance éducative et approche pédagogique repensée »

bien les parents. Lorsque j'étais enseignante, il y a eu des moments où cela ne passait plus du tout entre un élève et moi ; je ne le supportais plus et il ne me supportait plus. Dans ces cas-là, j'étais parfois amenée à dire à l'élève : « *Écoute, je ne vais pas me battre avec toi pour savoir si tu as fait tel exercice. Je sais que tu as autre chose à gérer en ce moment et donc je ne vais pas te demander le même travail qu'aux autres. Par contre, je t'attends à tel moment, quand il y aura telle échéance, tel devoir* ». Imaginez maintenant qu'au même moment, les parents de cet élève, qui se sont rendu compte du même problème disent à leur enfant que cela ne peut plus continuer comme cela et qu'ils suppriment les sorties, le téléphone, l'ordinateur... en demandant à leur enfant de travailler vraiment dur. L'élève-enfant se trouve entre deux discours contradictoires qui ne vont pas lui faire du bien. Il est absolument indispensable que les parents qui sont membres de la communauté éducative et le monde enseignant tiennent le même discours. Il n'y a rien de pire pour un élève que l'incohérence du discours adulte. De même, il est important de trouver l'accompagnement le mieux adapté à chaque enfant. Le professeur principal n'est pas forcément l'enseignant le mieux placé si l'enfant est en conflit avec lui. Même chose pour les parents : si un élève en phase de décrochage est en conflit avec ses propres parents, il faut trouver un autre parent.

QU'AVEZ-VOUS ENTREPRIS depuis la publication du rapport et le lancement du plan de lutte contre le décrochage scolaire ?

DES FONDS EUROPÉENS ONT ÉTÉ DÉBLOQUÉS qui ont permis à la Dgesco² de mettre en place une stratégie pour faire bouger le système. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre expérience de l'enseignement prioritaire. Nous avons adopté le même schéma de formation. Donc cette année, nous formons des formateurs. Ce n'est pas ce qui va se voir le plus. C'est pourtant un gros travail car c'est par là que les idées du rapport vont pouvoir être vraiment expliquées. En début d'année, le ministère de l'Éducation nationale a réuni les coordonnateurs académiques en charge du décrochage scolaire qui étaient tous accompagnés d'un pédagogue, souvent le doyen des inspecteurs. En novembre, il y aura deux jours de formations pour les chefs d'établissement stagiaires et la Dgesco a programmé d'autres formations. Nous sommes sollicités pour venir parler dans les académies, dans les réunions organisées par les régions. On assiste à une véritable prise de conscience collective.

LE SUJET DU DÉCROCHAGE scolaire est abordé tout le temps et par tous...

C'EST POUR CELA QUE C'EST IMPORTANT de bien savoir de quoi l'on parle. Dans cette prise de conscience, j'ai toujours besoin de rappeler qu'on ne peut pas superposer « décro-

chage / lycées professionnels » ou « décrochage / éducation prioritaire » ou encore « décrochage / difficultés sociales ». Tous ces phénomènes peuvent être liés mais il n'y a pas de règle. Il y a des élèves qui sont en difficulté scolaire et qui ne vont pas décrocher et, inversement, des élèves qui, jusqu'à un certain moment, se sentent bien dans l'école et qui finissent par décrocher. C'est important de rappeler ces bases car si on agglomère tout, on a l'impression qu'on va changer l'école de fond en comble. Et comme c'est impossible, on va en rester là.

COMMENT FAIRE EN SORTE que cette prise de conscience soit véritablement partagée par tous ? Ne faudrait-il pas surtout se concentrer sur les nouveaux enseignants, ceux qui passent aujourd'hui le concours ?

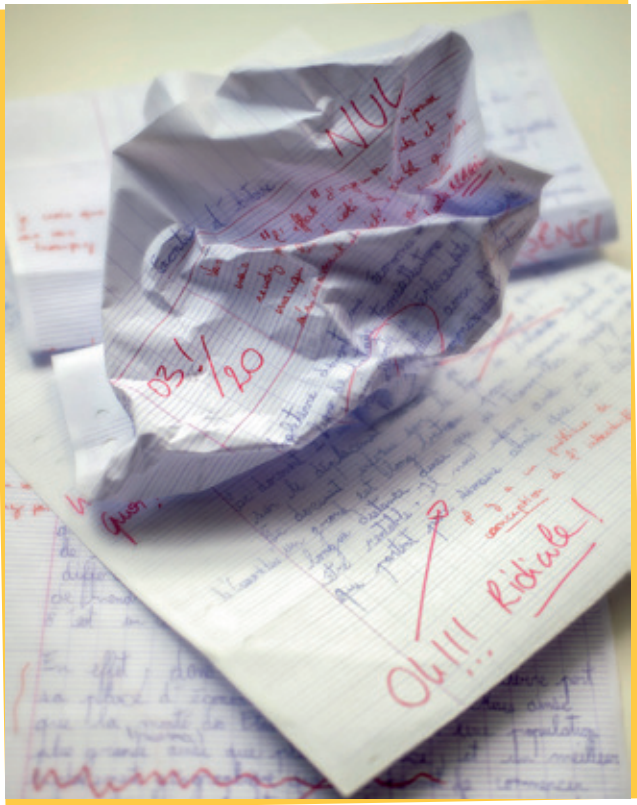
SURTOUT PAS. Aujourd'hui, dans les établissements que fréquentent nos enfants, il y a quarante générations d'enseignants. Si on ne forme les enseignants qu'en formation initiale, il faudra attendre quarante ans pour avoir formé tout le monde. On ne peut pas faire cela. Et en plus ce serait un peu lâche. Le décrochage scolaire est un problème très complexe de l'enseignement et on le laisserait à nos jeunes collègues, ceux qui arrivent et qui ne sont pas les mieux placés pour prendre ce problème à bras le corps ? De plus, je pense qu'on a de bonnes idées qui ne coûtent pas cher si nous arrivons à véhiculer notre discours notamment auprès des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Par exemple, si lorsqu'un enseignant est inspecté en français ou en mathématiques, l'inspecteur lui demande ce qu'il fait pour lutter

contre le décrochage scolaire. Jusqu'à présent, soit les enseignants ne se sentent pas trop concernés car ils pensent que le problème est externe à l'école - ce sont les parents qui divorcent, c'est la société qui ne va pas bien, c'est le chômage, c'est le handicap, c'est la maladie... je suis triste mais je n'y peux rien - soit ils s'y investissent parce qu'ils ont, à un moment ou un autre de leur vie été touchés par cela. Pour ma part, je pense que la lutte contre le décrochage scolaire est un « geste métier ». Cela ne concerne pas juste le professeur volontaire qui a rencontré le problème dans sa famille.

ON ENTEND PARLER BEAUCOUP DE RÉFORMES aujourd'hui. Réforme de l'évaluation, du collège, du brevet, des programmes, bientôt de la carte scolaire. Est-ce que cela veut dire que cela va si mal ?

NON, ET C'EST TOUT LE PARADOXE DU DISCOURS sur le décrochage. Les pays européens ont pris une décision tous ensemble. Ils ont décidé de prendre des mesures pour faire passer le taux de décrocheurs en dessous de 12 %. À ce moment-là, la France était déjà en dessous de 10 %. Et notre système, si

2. Direction générale de l'enseignement scolaire



vous n'écoutez pas que les journalistes, est très performant. Les pays étrangers viennent regarder chez nous pourquoi ça marche si bien dans tel ou tel secteur. Pourtant, dans le même temps, nous sommes les champions du monde des pays dans la corrélation entre difficultés sociales et difficultés scolaires. Donc vous voyez, c'est très paradoxal. J'ajoute que si vous divisez le nombre d'élèves décrocheurs par le nombre de collèges, mathématiquement, il y en a un ou deux par collège, donc le discours que je tiens est absurde : pourquoi mobiliser tout le monde pour un ou deux élèves ? Le problème c'est que raisonner en moyenne n'a pas de sens : chaque fois que je parle devant des enseignants qui sont partie prenante de cette lutte, ils disent qu'il y a 10, 15 élèves décrocheurs dans leur établissement... Et de toute façon, même s'il n'y avait qu'un décrocheur, c'est un drame pour cet élève-là, pour sa famille et pour toute sa vie. L'Ocde a calculé le coût d'un décrocheur sur toute sa vie. C'est un coût énorme, car les personnes qui décrochent ne s'inséreront pas dans l'emploi, ne cotiseront pas pour les retraites, seront plus souvent malades que les autres. D'où mon idée toute simple : si on dépensait plus d'énergie avant, on dépenserait moins après dans les structures de raccrochage.

ET LES PARENTS, NE FAUT-IL LES INCLURE AVANT ? Comment réagir par rapport à un corps enseignant qui répète en début d'année que les enfants doivent travailler 1 h 30 chaque soir ? Et si l'enfant ne le fait pas ? C'est très anxiogène non ?

Si on dépensait plus d'énergie avant, on dépenserait moins après dans les structures de raccrochage.

OUI ET CELA DEVIENT ENCORE PLUS PROBLÉMATIQUE quand l'enfant travaille et n'obtient pas les résultats attendus. Il y a un moment qui est une fabrique de décrocheurs, le passage de 2^{de} en 1^{ère} S, qui touche d'ailleurs davantage les filles. Prenons le cas d'une jeune fille qui n'a jamais posé de problème. Comme elle est bonne, on lui a toujours dit qu'elle ferait S. En 2^{de}, cela va encore à peu près et donc elle passe en 1^{ère} S. Et là, cela devient plus dur en maths et en physique, elle commence à voir ses notes baisser, mais rien ne la prépare à être mauvaise élève, elle le vit donc très mal. Elle va se mettre à travailler de plus en plus et au moment où on lui dit en fin d'année qu'il va lui être difficile de passer en terminale S, c'est l'effondrement. Ça, c'est catastrophique. Il arrive que pendant ces années où un adolescent se construit l'école fabrique de lui une image négative. L'école porte ce discours de tri et comme les parents sont inquiets, ce discours est paradoxalement rassurant pour tout le monde.

EST-IL VRAIMENT POSSIBLE DE FAIRE BOUGER le système ?
Quand on voit ce qui se passe sur la réforme du collège...

ON EST EN TRAIN DE LE FAIRE BOUGER. Quand on dit que des élèves doivent acquérir le socle commun de connaissances, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'avant. Jusqu'à présent, quand on écrivait des programmes, on regardait du haut vers le bas. Et le haut dans le système français, ce sont les classes préparatoires. Cela se résume à la question : que faut-il pour entrer dans les classes préparatoires ? Et on décline ainsi le programme de formation. Or, il n'y a que 10 % d'élèves dans les classes préparatoires ! Pourquoi les élèves qui ne vont pas aller en prépa entendraient-ils toujours le discours : « *Tu ne peux pas faire ceci ou cela, tu ne peux pas suivre, donc...* ». C'est le plus souvent par tri négatif que l'orientation se fait. Quand on met en place du vrai temps d'autonomie dans les collèges comme c'est prévu

dans la réforme, quand on met en place les EPI, je n'ose pas dire que c'est une révolution mais si les professeurs s'y mettent, alors oui, cela va changer beaucoup de choses. On souhaite faire reconnaître l'initiative et l'engagement qui sont des valeurs essentielles pour notre société. Dans le monde du travail, à diplôme égal, on juge une personnalité, non ? Pendant des années, le système français s'est moqué des grandes universités américaines dans lesquelles le fait d'avoir fait du sport ou de la photo sous-marine, entrait en jeu dans le système de sélection.

Et pourtant, le fait d'avoir montré pendant des années sa capacité à donner du temps, à s'investir, donne beaucoup d'informations sur l'individu. Et ça, c'est dans la réforme.

DE NOTRE POINT DE VUE, si la réforme du collège échoue à Paris c'est en grande partie à cause d'Affelnet parce que tout ce qui va faire bouger les notes, enlever un petit point par-ci par là intervient dans le barème

IL Y A DES ACADÉMIES qui réfléchissent autrement qu'en termes de sélection par les notes. Par exemple, pour des

élèves de voie professionnelle, certaines sections sont très demandées. Dans le cas d'un élève décrocheur dont le parcours n'a pas été le bon, qui est en train de raccrocher et qui a envie de faire telle spécialité très demandée, il n'obtiendra jamais cette section-là car la priorité est donnée à ceux qui sortent directement du collège et ont de bonnes notes. Il est donc condamné par avance à ne pas trouver sa place. Certaines académies se sont dit qu'il fallait donner un droit qui permette à ces élèves d'intégrer prioritairement telle ou telle section.

C'EST D'AUTANT PLUS DUR qu'Affelnet c'est un tri à double détente : tri pour entrer dans le lycée de son choix puis dans les établissements, nouveau tri car les il y a moins de classes de 1^{ère} que de 2^{nde}. On pourrait faire le jeu télévisé « le maillon faible ».

PAR BIEN DES ASPECTS, la situation de Paris semble spécifique... On peut dire que des lycées n'excluent pas : ils n'offrent simplement pas la filière dans laquelle ils orientent des élèves... Je pense que c'est moins le cas en province, où il y a davantage de lycées polyvalents et de cités scolaires.

ON A ENTENDU BEAUCOUP DE CRITIQUES sur les nouveaux programmes de collège. Pourront-ils être appliqués dès la prochaine rentrée ?

QUAND ON ÉCRIT DES PROGRAMMES, c'est illusoire de penser qu'à la rentrée suivante, partout en France, ce sera la réalité de l'enseignement dans toutes les classes. L'école est un système humain, fait d'enseignants, d'élèves, de structures, de parents. Ce qui est important c'est ce qui va se passer désormais. Prenons le cas du cycle 3. C'est la première fois qu'on a un cycle qui est à cheval entre l'école élémentaire et le collège (CM1-CM2-6^e). Je reprends les propos de la directrice de la Dgesc pour souligner la nouveauté de ce cycle : « *Désormais c'est terminé le professeur de 6^e qui dit : « il est arrivé, il n'avait pas le niveau, je n'ai rien pu faire, je l'envoie comme cela en 5^e ».* Les professeurs sont responsables de l'apprentissage des élèves sur un cycle ». C'est vraiment nouveau. Il me semble que les enseignants voient bien qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas entre le passage de l'école au collège. Dans le rapport de l'inspection générale, on a écrit que toutes les premières années de cycles sont des moments dangereux. Et celui-là l'est en particulier parce qu'il révèle cette figure du décrocheur qui n'est pas facile à identifier, à savoir l'élève qui, jusque là, ne s'est pas manifesté parce que dans le groupe classe cela fonctionnait assez bien ; pourtant, cet élève ne sait pas conduire un travail tout seul chez lui, il n'est pas mûr pour cela. Il faut lui apprendre à devenir un collégien, et c'est bien inscrit dans la logique du cycle 3. Mais ce n'est pas évident à mettre en œuvre. Les professeurs des écoles et du collège doivent travailler ensemble. Selon les lieux en France un collège accueille des élèves de quatre, cinq, six écoles, une école envoie ses élèves dans plusieurs collèges... Il va falloir inventer ces modalités de

travail en commun, on pourra s'appuyer sur l'expérience des réseaux d'éducation prioritaire. De mon point de vue, les professeurs ont envie de s'y mettre même s'il y a eu des inquiétudes et des focalisations sur les classes bilangues, le latin et le grec... Il faut dépasser cela et entrer vraiment dans les nouveautés de la réforme, mais nous, l'institution, nous ne pourrions rien contre l'opinion, nous ne pourrions rien si les parents ne sont pas avec nous.

ON ENTEND SOUVENT PARLER DES MOYENS, que cette réforme ne peut pas se faire sans des moyens supplémentaires...

ON S'ÉLOIGNE DE LA QUESTION de la prévention du décrochage... Mais je prends le temps de rappeler ce qu'on a vécu avec la réforme du lycée, dans laquelle la marge d'autonomie octroyée aux établissements était de 10 %. On a constaté que si chaque discipline réclamait de conserver tel cours en demi groupe, tel effectif d'élèves limité, la marge d'autonomie était vite réduite voire disparaissait, et des dispositifs qui avaient un sens l'ont perdu (l'accompagnement personnalisé fait en classe entière sur la même activité pour tous, par exemple). Dans la réforme du collège, la marge d'autonomie est de 20 %. Il y a vraiment de quoi proposer aux élèves de l'accompagnement réellement personnalisé et des EPI³ dans lesquels le sens des apprentissages sera plus compréhensible, les questions d'orientation, les compétences propres de chacun seront plus appréhendables pour des élèves moins familiers que d'autres de l'univers scolaire, organisé selon un mode quasiment unique de réussite. Je pense qu'on préviendra mieux le décrochage dans le nouveau collège qui se dessine, grâce à ces 20 % de temps d'enseignement nouveau.

C'EST UNE VOLONTÉ de l'établissement alors...

OUI, CE N'EST QUE DANS UNE DÉMARCHE D'ENSEMBLE, dans une prise de conscience collective de ce que l'école peut représenter pour certains élèves comme occasions de crainte, de souffrance, de rejet, d'exclusion, qu'on peut trouver des réponses appropriées à la prévention du décrochage. Il faut être plus attentif aux élèves fragiles, respecter davantage leur rythme d'acquisition, autoriser des pauses... Accepter d'enseigner autrement à certains moments et pour certains élèves.

ÊTES-VOUS CONFIANTE ?

LA RÉFORME DU COLLÈGE A LES MOYENS DE FAIRE BOUGER les lignes, de faire qu'on cesse d'avoir une seule forme de réussite scolaire. Le jour où on n'aura plus une seule catégorie de compétences reconnues et un seul chemin pour les atteindre dans une durée identique pour tous les élèves, alors là c'est certain, on aura moins de décrocheurs !

Propos recueillis par Jean-Jacques Renard
et Hélène Schneider

3. Enseignements pratiques interdisciplinaires

CONSEILS DE DISCIPLINE : UNE INSTANCE ADAPTÉE ?

Les punitions et sanctions scolaires font encore la part trop belle à l'exclusion : exclusion d'un cours, exclusion en interne dans ou hors de l'établissement et exclusion définitive. Avec le décret de 2011, l'exclusion temporaire est désormais limitée à 8 jours (15 jours auparavant) et peut être prononcée par le chef d'établissement. Seule l'exclusion définitive nécessite la convocation d'un conseil de discipline.

« Avant tout une mesure éducative dont la sanction a pour but de faire prendre conscience à l'élève de ses droits et de ses devoirs », et pourtant... le conseil de discipline est devenu en quelques années une machine à exclure. La Fcpe demande l'abrogation de cette « sanction » qui n'en est pas une et plaide pour son remplacement par une demande de changement d'établissement, dont la nécessité serait évaluée par le Dase¹, seul habilité à affecter les élèves dans un établissement du second degré. Retour sur quelques situations vécues.

LE CONTEXTE

Dans ce lycée polyvalent parisien, il y a, en moyenne, une quinzaine de conseils de discipline par an que le chef d'établissement préside avec une grande rigueur et le respect absolu des procédures, ce qui n'est pas le cas partout. Les quelques cas présentés dans cet article se sont déroulés sur un an. Ils sont révélateurs de la complexité des situations et posent réellement de nombreuses questions sur le bien-fondé de cette instance. Tous les noms ont été changés afin de préserver la confidentialité requise.

LE CADRE

C'est un rite immuable. Le chef d'établissement préside. À ses côtés siègent les 3 autres membres de droit : le proviseur adjoint, un CPE et le gestionnaire de l'établissement. Latéralement, s'installent de manière plus ou moins ordonnée 5 représentants des personnels dont un issu des personnels non enseignant et 5 représentants des familles : 2 parents et 3 élèves². Ces dix membres sont élus par leurs pairs pour un an lors du premier conseil d'administration.

L'ambiance est empreinte de gravité. Le chef d'établissement ouvre la séance et rappelle chacun au devoir de réserve, à la confidentialité et au secret absolu des



délibérations : tout qui sera dit dans cette enceinte ne doit pas en sortir.

Chacun émerge la feuille de présence et, le quorum vérifié, le président fait entrer l'élève, ses représentants légaux, son éventuel défenseur et toute personne venue les assister, sous réserve d'en avoir préalablement communiqué la liste nominative. À leur tour, toutes ces personnes émergent.

Le règlement intérieur

Chaque établissement scolaire possède un règlement intérieur qui doit être connu de tous car il définit les règles de fonctionnement ainsi que les droits et les obligations de tous les membres de la communauté éducative : élèves, parents, enseignants et tous intervenants dans l'école. Il est donc la loi de l'école.

Le règlement intérieur doit s'adapter aux spécificités de chaque établissement, mais il doit d'abord être conforme au règlement type départemental élaboré par le recteur de l'Académie. Ce dernier s'appuie sur les grands textes : la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Convention internationale des droits de l'enfant* de 1989 (cette dernière est rarement citée dans les RI). Ce texte doit, bien entendu, respecter les lois de la République. Il est établi par le conseil d'école en primaire ou le conseil d'administration dans le secondaire. Il doit être voté par le 1^{er} conseil d'école (ou CA) de l'année.

En pratique :

- une étude récente a démontré que la quasi-totalité des règlements intérieurs ne respectait pas la loi ni dans l'esprit, ni dans la forme et comportait de nombreuses clauses abusives.
- il est très rarement élaboré par tous les membres de la communauté éducative ce qui, pourtant, serait un excellent exercice « d'éducation civique en actes », comme le dit Philippe Meirieu.

Rappel : un arrêté des lois de fondation de l'école publique gratuite et laïque de 1890 interdit « le piquet et les penums car non pédagogiques ». En langage moderne : « le coin et les lignes ». Cet article n'a jamais été abrogé. L'interdiction des « lignes » a été rappelée dans la circulaire du 13 juillet 2000, ainsi que celle des zéros de conduite.

Sources :

1. Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014 Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires
2. Circulaire n° 2011-112 du 1-8-2011 Règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement
3. Circulaire n° 2000-106 du 11-7-2000 : Procédures disciplinaires et Règlement intérieur
4. Enquête Fcpe-DEI France et Bernard Defrance 2014
5. Philippe Meirieu : Dictionnaire, Règlement intérieur, sur son site.

1. Directeur académique des services de l'Éducation nationale

2. La proportion est inversée en collège : 3 parents et 2 élèves

LES PRÉSENTATIONS

À l'arrivée de l'élève et de sa famille, le président présente la composition du conseil. Il évite de le faire nominativement par mesure de précaution. Après avoir rappelé le déroulé du conseil, il donne lecture du rapport de saisine qu'il a rédigé et qui relate non seulement les faits qui ont conduit l'élève devant cette instance mais qui également brosse le portrait de l'élève et les éléments marquants de sa scolarité, limités à une année jour pour jour.

AU CŒUR DU PROCESSUS: LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Son rôle est prépondérant: il instruit le dossier, il convoque le conseil, il le préside, il propose la sanction et participe au vote avec voix prépondérante. Ainsi il est à la fois juge d'instruction, président, procureur et juré... C'est dire si son rôle est à la fois important et délicat. Sur ses épaules repose une responsabilité considérable. Car la sanction qui sera prononcée par le conseil de discipline doit être un acte éducatif. Nous sommes dans un établissement scolaire et toute autre démarche serait inappropriée! Dans bien des cas, le cadre scolaire s'avère trop étroit pour appréhender la situation dans toute sa complexité. Il faut alors ouvrir sur le domaine privé, la situation familiale, comprendre le pourquoi des dysfonctionnements.

DES SITUATIONS TOUJOURS SINGULIÈRES

Rafik entre avec son père, un homme massif déjà âgé qui se déplace difficilement appuyé sur sa canne. On apprend la raison de la comparution de Rafik: complicité de vol sur son lieu de stage et recel. Une grosse bêtise, un acte inconsidéré et inadmissible pour ce père de famille qui s'exprime parfaitement avec un fort accent étranger. Cet homme est brisé, humilié par l'acte de son fils. Il a travaillé toute sa vie, pour s'intégrer en France et il a inculqué à ses enfants les valeurs qui sont les siennes. Il ne comprend pas... Sa voix s'élève puis se brise. Son fils n'arrive pas à expliquer ce qui l'a conduit à cet acte: le vol de l'ordinateur de son maître de stage.

Inès s'avance seule face au conseil de discipline. C'est déjà une jeune femme de 19 ans, frêle mais déterminée. Elle est en première et comparait pour absentéisme récurrent. Sa solitude impressionne les membres du conseil qui ont du mal à saisir la situation de la jeune femme, il y a des zones d'ombre... Une professeure troublée lui pose des questions: « *Mademoiselle, vos bulletins comportent de bonnes appréciations, lorsque vous êtes en cours, vos résultats sont plutôt bons... Expliquez-nous la raison de vos absences...* » Le visage de l'élève se fige puis d'un jet rapide, elle se libère: « *J'étais enceinte et je me suis fait avorter* ». Stupeur, émotion et malaise généralisé autour de la table...



Maxime arrive avec ses parents, sa mère et son beau-père. Lui aussi est convoqué pour absentéisme aggravé, mais contrairement à Inès, son parcours scolaire est émaillé de nombreux incidents qui ont fait l'objet de plusieurs rapports qui sont lus par la proviseure. Comme toujours, l'ambiance est grave. Après l'énoncé des faits, le père prend la parole et annonce qu'il souhaite intervenir mais que son fils doit sortir. Le chef d'établissement indique que ce n'est pas possible, mais l'invite à parler. Pétri d'émotion, cet homme libère publiquement un tabou familial: « *il y a 5 ans, nous avons perdu un enfant... nous avons cru que nous pourrions gérer seuls cette situation, nous n'en avons jamais parlé mais aujourd'hui, je me rends compte que ce n'est plus possible, que nous n'y arrivons pas, qu'il faut qu'on nous aide...* » « *Je demande pardon à Maxime, au lycée de n'avoir pas réussi à être à la hauteur de la situation... Nous sommes brisés depuis le jour de l'accident.* »

Kevin arrive seul lui aussi... mais à l'inverse d'Inès, il semble perdu dans cette assemblée... Qui ne le serait pas? Lui aussi à des problèmes d'absentéisme. Il est incapable de prononcer un seul mot audible. Ses larmes sont plus éloquentes. Soudain, la porte s'ouvre et sa mère entre, s'excusant de son retard. Sa présence ne change pas vraiment l'attitude de Kevin. Une professeure lui tend un mouchoir en papier. La mère décrit la situation familiale, un père qui a disparu du jour au lendemain et dont l'absence prend plus de place que sa présence... Dure réalité.

Hubert est en rupture complète avec sa famille qu'il ne voit plus. Il vit en foyer en proche banlieue. Un matin il a insulté et menacé un surveillant qui lui refusait l'accès au lycée car pour la énième fois il n'avait pas sa carte de lycéen pour rentrer dans l'établissement. Les accès de fureur d'Hubert sont nombreux et la compréhension dont font preuve les équipes a des limites. Hubert explique l'oubli régulier de sa carte de lycéen par les difficultés qui sont les siennes... Tous les matins avant de partir du foyer il doit faire son lit, nettoyer sa chambre, se prendre en charge tout simplement...

Le cas de Samira diffère nettement des autres. Avant même l'entrée de l'élève, le chef d'établissement annonce qu'il demandera l'absence de sanction. Cette jeune fille comparait pour avoir subtilisé de l'argent liquide aux

3. Que se passe-t-il lorsqu'il y a égalité de voix? La voix du chef d'établissement est prépondérante, donc son vote n'est pas secret. Un vrai déni de droit.

dépens d'une cliente de la Poste où elle effectuait son stage. Parallèlement à la procédure disciplinaire, une enquête de police a été conduite qui a établi que la jeune fille avait subi des menaces de viol collectif si elle n'obtempérait pas aux injonctions de ses agresseurs. Le chef d'établissement ayant été informé par le Procureur de la République que la justice n'engagerait pas de poursuite, il propose aussi de ne pas sanctionner cette élève, ce qui sera voté à l'unanimité.

LES SANCTIONS PRONONCÉES

Les sanctions sont prononcées après délibération hors de la présence de l'élève et de sa famille, à bulletin secret³. La famille et l'élève sont ensuite invités à rentrer dans la salle pour prendre connaissance du verdict.

Rafik sera exclu définitivement de l'établissement, l'entreprise n'ayant pas porté plainte, il importait qu'une sanction soit prononcée. Il poursuivra ses études dans un autre lycée.

Inès bénéficiera du sursis. Elle terminera son cycle terminal sans encombre. Fallait-il convoquer un conseil de discipline pour recueillir cette confiance ? Un accompagnement par l'équipe médico-sociale n'aurait-il pas été plus approprié ?

Comme Inès, Hubert bénéficiera du sursis et pourra terminer son cycle terminal. À l'instar des autres cas, le conseil de discipline ne semble pas l'instance la plus adaptée à ce type de situation.

Maxime sera exclu sans sursis afin qu'il prenne conscience de la gravité de ses actes. Une façon également de repartir sur de nouvelles bases dans un autre établissement. Le conseil de discipline a, dans ce cas, facilité la communication entre la famille et l'institution. On peut cependant bien imaginer le traumatisme pour cette famille, obligée de confier ce secret devant cette instance disciplinaire.

Kevin sera également exclu sans sursis. Quelques mois plus tard, le chef d'établissement exprimera son regret sur ce cas. « *Nous n'aurions pas dû* », me confiera-t-il, « *Je ne sais pas ce qu'il est devenu* ». Moi aussi je regrette... Comment est-il possible que des situations aussi dramatiques ne puissent faire l'objet d'une attention particulière avant d'en arriver aux sanctions ?

Aucun ne fera appel de la décision auprès du recteur de l'académie.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Un conseil de discipline est souvent un miroir de la société, avec toute sa violence. On se dit parfois que l'école ne peut pas à elle seule apporter tous les remèdes aux multiples maux auxquels notre société est confrontée. Cette instance doit être menée avec le respect le plus strict de son cadre et de la procédure qui sont seuls garants de son efficacité. Tout manquement ne peut générer qu'incompréhension, sentiment d'injustice et révolte.

Elide Arau

Punitions et sanctions dans le secondaire

La punition scolaire peut être prononcée par un personnel de direction et d'éducation (directement ou à la demande d'un membre de la communauté éducative), par le personnel de surveillance ou par un professeur. Parmi les punitions : l'inscription sur le carnet de correspondance de l'élève, l'excuse publique orale ou écrite, le devoir supplémentaire, avec ou sans retenue, qui devra être corrigé par celui qui l'a prescrit, la retenue pour effectuer un devoir ou un exercice non fait.

L'exclusion ponctuelle d'un cours ne doit concerner que des cas exceptionnels et l'élève devra obligatoirement être pris en charge pendant ce temps (généralement par la « vie scolaire »). L'enseignant doit transmettre un rapport écrit au CPE.

La sanction disciplinaire est prononcée par le chef d'établissement (directement ou à la demande d'un membre de la communauté éducative) ou par le conseil de discipline.

Ce peut être, dans l'ordre : l'avertissement, le blâme, la mesure de responsabilisation, l'exclusion temporaire (8 jours au maximum) de la classe, pendant laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement, l'exclusion temporaire (8 jours au maximum) de l'établissement, l'exclusion définitive de l'établissement, prononcée exclusivement par le conseil de discipline.

Avant toute procédure disciplinaire, le chef d'établissement et l'équipe éducative recherchent une ou plusieurs mesures éducatives.

Toute sanction doit être motivée et expliquée. Les sanctions sont individuelles et ne peuvent en aucun cas être collectives. Elles peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. L'avertissement, le blâme et la mesure de responsabilisation sont effacés du dossier administratif de l'élève à la fin de l'année scolaire. Les mesures d'exclusion temporaire le sont au bout d'un an. Punitions et sanctions doivent être prévues dans le règlement intérieur (ainsi que les fautes qu'elles punissent). Elles doivent respecter les principes de légalité : obligation de motivation (écrite, claire et précise), principe du contradictoire (3 jours pour présenter sa défense), de l'individualisation, de la proportionnalité et *non bis in idem* (on ne peut punir deux fois pour la même faute).

À noter :

- L'exclusion de cours peut être une punition ou une sanction. Cette mesure est très fréquente, l'élève est souvent « mis à la porte » sans accompagnement, ni rapport.
- Sachant que les premières sanctions relèvent du seul chef d'établissement, les conseils de discipline ne proposent que l'exclusion définitive alors qu'ils pourraient prononcer toute autre sanction, la convocation en conseil de discipline représentant pour l'élève et ses parents une « peine » en soi.
- Le sursis très rarement accordé, vu la composition du conseil de discipline et le pouvoir du chef d'établissement (3 parents et 2 élèves pour le collège sur 14 membres, la voix du chef d'établissement étant prépondérante en cas d'égalité de voix).
- Les mesures de responsabilisation sont trop peu utilisées.

Sources :

1. Code de l'éducation : R 511-12 à R 511-19
2. Circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014 Application de la règle, mesures de prévention et sanctions. Établissements du second degré
3. Arrêté du 30 novembre 2011 fixant les clauses types de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

ABSENTS, EXCLUS, DÉLINQUANTS EN PUISSANCE ?

L'absentéisme scolaire, considéré comme prémisses du décrochage scolaire proprement dit, serait symptôme de mal-être mais aussi porteur de danger social. Sauf que pour sortir du « *Qui rate un cours vole un bœuf* » et avancer dans le raccrochage scolaire des jeunes, il faut d'abord pointer l'ancienneté et le fonctionnement de ces représentations qui lient fréquentation scolaire et conformité sociale, et empêchent d'aller vers des dispositifs « positifs » qui restent globalement à inventer.

Comme le suggère Maryse Esterle, sociologue spécialiste du décrochage scolaire et des conduites à risque des adolescents, l'équation est évidemment bien plus complexe que « jeune + absentéisme scolaire + décrochage = délinquance et danger social »¹. Mais force est de constater que depuis le début de l'école publique, la non-fréquentation scolaire a été reliée aux risques d'errance, de déviances diverses ou de délinquance, transformant les jeunes concernés en agents de désordre public. Des termes tirés du vocabulaire militaire ont même désigné les enfants absentéistes : « *armée des analphabètes* », déserteurs, irréguliers qui « *fréquentent l'école à la dérochée* », « *insoumis de l'école* », « *rebelles* », « *réfractaires* », « *délinquants* », « *défaillants* », « *errants introuvables* » ou « *écoliers inconstants et vagabonds qui viennent en classe selon leur caprice ou celui de leurs parents* »². Une tendance qui s'est finalement renforcée dans les décennies 1990-2000 où l'on a étroitement lié absentéisme scolaire et sécurité intérieure, en liant la lutte contre le décrochage scolaire à la prévention de la délinquance, avant tout autre risque psychosocial³.

LA GRANDE PEUR DU « BOUILLONNEMENT JUVÉNILE »

La représentation « historique » et dominante concernant l'élève non scolarisé est celle d'un enfant ou d'un adolescent incontrôlé qui se trouverait quasi automatiquement en train de commettre des actes délictueux du fait de son absence de l'école.

Dans les années 1970, comme des études l'ont mon-

tré, l'arrêt de la scolarité d'élèves qui ne réussissaient pas à l'école ne se concluait pas par une recrudescence des actes délinquants mais bien plutôt par leur arrêt. En période de plein-emploi, lorsque des jeunes quittaient l'école, ils pouvaient aller travailler et canaliser aisément (ou syndicalement) leur bouillonnement juvénile ! De nos jours, la situation est bien différente : un jeune qui arrête sa scolarité sans diplôme de fin de formation a peu de chance de retrouver une intégration scolaire ou un travail ensuite, et les dispositifs de raccrochage existants sont loin de pouvoir répondre à tous les besoins. L'intégration par le travail et la prévention de la délinquance qu'elle représentait ont de fait beaucoup perdu en importance.

Mais plusieurs chercheurs ont montré que ce sont surtout les raisons de l'arrêt de la scolarité qui sont déterminantes dans la survenue d'actes délinquants par la suite. Les élèves qui arrêtent pour des raisons familiales (maladie d'un parent, décès, etc.), ne versent pas dans la délinquance. Ils sont en effet très mobilisés par la résolution de leurs problèmes familiaux et il n'y a pas de passage mécanique à des actes délictueux. Par contre, ceux qui ont arrêté leur scolarité parce qu'« *ils n'aimaient pas l'école* », sans qu'une problématique familiale ne soit spécifiquement en cause, auront plus tendance à commettre des actes délictueux. Au sein même de l'école, des attitudes coercitives, le manque d'empathie, l'absence d'encouragements peuvent contribuer à l'éloignement de l'élève des normes scolaires et à son engagement dans des activités déviantes ou délinquantes⁴.

QUAND L'ÉCOLE AUSSI EXCLUT

Dans les établissements, les « problèmes de comportement » prennent souvent le pas sur la prise en compte des difficultés d'apprentissage des élèves, qui sont ainsi plus souvent sanctionnés que soutenus dans leur scolarité.

Reste que l'institution se crée elle-même parfois les problèmes qu'elle veut combattre !

En créant des « classes de relégation », où l'on concentre les élèves les plus faibles d'un même quartier, on favorise l'importation d'une « culture de rue » dans les collèges, faite de bagarres, de règlements de compte et d'incivilités. Par méconnaissance des mécanismes de renforcement des solidarités et des habitudes en situation de ségrégation. Et c'est souvent dans ces classes que l'on finit (rapidement) par observer un nombre impressionnant d'exclusions temporaires ou définitives. Donc malgré la volonté affichée de préserver les élèves des influences extérieures, on continue d'année en année, dans beaucoup d'établissements, à considérer les exclu-

1. Maryse Esterle, « Qui rate un cours vole un bœuf ? Les liens entre (non) fréquentation scolaire et délinquance », *Les Cahiers Dynamiques* 1/2015 (n° 63), p. 42-49

2. M. Vial, *Les anormaux de l'école, Aux origines de l'Éducation spécialisée, 1882-1909*, Paris, Armand Colin, 1990

3. E. Douat, « La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité intérieure, dans la France des années 1990-2000 », *Déviance et société*, 2, volume 31, 2007, p. 149-171.

4. P. Woods, *L'ethnographie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1990



sions comme une manière de gérer les classes et l'établissement lui-même.

Autrement dit (et enfin dit!), à côté de l'insistance institutionnelle sur le danger social représenté par le relâchement ou l'abandon de l'assiduité scolaire, il y des pratiques institutionnelles rampantes qui tendent vraiment à éloigner les élèves de l'école ou à les déshabituer d'une fréquentation scolaire régulière.

D'ailleurs, beaucoup de ces jeunes qui se retrouvent hors de l'école en pleine année scolaire, sans activité ni autre encadrement que celui de leurs familles, pas toujours disponibles pour les accompagner pendant ces périodes d'exclusion, ne profitent pas des dispositifs d'accueil pour « exclus temporairement » qui se développent en nombre encore insuffisant sur le territoire parisien.

Et même quand les élèves exclus bénéficient de ces structures, l'absence de préparation pour leur retour dans l'établissement scolaire et la faible continuité dans

les apprentissages pendant cette période (pourtant exigée par les textes officiels) compliquent fortement la reprise d'un « cours normal de l'activité scolaire ».

PENSER LE DÉCROCHAGE BIEN AU-DELÀ DE LA DÉLINQUANCE

En même temps, tous les exclus, tous les absentéistes et tous les élèves qui subissent des jugements négatifs à l'école n'arrêtent pas nécessairement leur scolarité ou ne se livrent pas à des actes de délinquance. Ils bénéficient du soutien de leur entourage social ou familial ou de ressources personnelles qui leur permettent de « résister ».

Beaucoup de jeunes qui ont commis des actes délinquants ont des parcours scolaires chaotiques, mais l'inverse n'est pas forcément vrai, et il faut le rappeler ! Tout comme on peut trouver des élèves qui suivent leur scolarité avec des résultats convenables en se livrant à des actes délinquants dans le même temps.

Ce sont surtout les réseaux de sociabilité dans lesquels les jeunes en voie de décrochage vont s'intégrer qui auront des conséquences pour la suite, et la bascule dans une éventuelle délinquance. Certes on peut se replier sur sa « bande » plus ou moins versée dans la délinquance mais qui, comme l'explique Maryse Esterle, « offre un refuge et une défense contre le sentiment de dévalorisation vécu par les jeunes, tout en contribuant à activer le processus de déscolarisation ». Reste que le plus souvent les jeunes sont justes « en errance ». L'arrêt de la scolarité signe pour beaucoup la diminution, voire la disparition des réseaux de pairs et se transforme en un isolement en famille, accompagné d'un sentiment d'inutilité renforcé par l'absence de perspectives concrètes. Des jeunes sont aussi exclus des cercles familiaux à la suite de conflits qui naissent ou s'accroissent du fait de l'arrêt de la scolarité.

Rappelons-le une fois encore, les enjeux du décrochage scolaire ne se limitent pas à la délinquance : chômage ou précarité dans des emplois non qualifiés, dépression, maternité à l'adolescence pour les jeunes filles, survie dans la rue, font aussi partie des conséquences du décrochage.

Ce n'est que dans quelques cas rares que les jeunes trouvent une intégration socioprofessionnelle par le biais de réseaux familiaux ou prennent le temps de « faire le point » avant de reprendre une formation ou une activité porteuse de perspectives et de lien social.

Pour ne pas les enfermer dans des représentations délétères (tu décroches donc tu dévies donc tu dérives), l'effort doit être collectif et les solutions innovantes et croisées pour soutenir les élèves en difficultés, maintenir du lien avec ceux qui s'éloignent de l'école, développer du sentiment d'appartenance à la communauté des élèves et donc à la Cité, mettre en place de vrais lieux d'expression capables de constituer des garde-fous contre le mal être puis le décrochage scolaire.

Isabelle Rocca

Quelques minutes de retard et...

Dans ce lycée de l'Est parisien, la question des retards est un objet de crispation pour tous les élèves et leurs parents. Véritable marronnier qui est évoqué à chaque réunion du conseil local Fcpe, comme à chaque rendez-vous avec la direction... sans résultats.

Au prétexte que le nombre d'élèves est particulièrement important dans cet établissement (pas moins de 12 secondes!), aucun retard n'est toléré. Les portes ferment à 8 heures tapantes et les retardataires n'ont d'autres solutions que... d'attendre devant le lycée ou de se réfugier dans le bistrot du coin.

Sur le fond, nous sommes nombreux à admettre que la ponctualité fait partie des compétences que tout élève doit avoir acquies en entrant au lycée. Sur la forme, en revanche, il y a beaucoup à dire. Quel est le rôle éducatif de cette sanction ? N'y a-t-il pas danger à laisser des grappes d'élèves mineurs dans la rue ? N'est-ce pas là un encouragement à l'abandon scolaire ? Fort à parier en effet que certains élèves développeront des stratégies pour « ne pas aller à certains cours » et progressivement s'éloigneront de plus en plus des apprentissages.

L'entrée au lycée est pour nos enfants un moment difficile : ils vont devoir apprendre à gérer leur liberté tout en gardant le cap de leurs études. N'est-ce donc pas à ce moment-là que le rôle des adultes est le plus important ? Notifier le retard certes mais permettre au jeune d'entrer dans l'établissement et le « sanctionner » en le maintenant dans une salle où il lui faudra travailler par exemple !

Il est grand temps que la communauté éducative se mette sérieusement au travail pour réfléchir collectivement à des solutions qui fassent sens pour les jeunes comme pour leurs parents et les enseignants.

DE L'HUMILIATION SCOLAIRE À L'EXCLUSION

Elle reste un angle mort des discours sur l'exclusion scolaire et pourtant elle contribue au découragement scolaire, participe du décrochage et augmente le sentiment d'exclusion éprouvé par de nombreux élèves dès le primaire. L'humiliation scolaire reste un tabou, alors parlons-en ! Mettons des mots sur ce vice caché de l'institution.

On aurait pu croire qu'après la publication « électrochoc » de l'ouvrage de Pierre Merle sur « *L'élève humilié* » en 2005¹, les choses auraient changé. Mais non, dix ans plus tard, les mots/maux sont les mêmes, qui se partagent entre parents d'élèves, inquiets de savoir quoi faire pour « s'en sortir sans aggraver la situation ». Les parents témoignent pour leurs enfants (quand ils sont au courant) et comparent, sans toujours aller plus loin, tant les craintes vis-à-vis de l'institution « toute puissante » sont encore vives, surtout chez les parents les plus éloignés de l'école.

Les relations maîtres-élèves sont souvent décrites comme empreintes de malentendus, de méfiance ou de défiance réciproques. Mais elles sont aussi porteuses de vraie violence quand il y a stigmatisation et agression visant à rabaisser la personne, voire mise en scène de la « disgrâce ».

L'HABITUDE D'HUMILIER

Si certaines humiliations traduisent une malveillance explicite de l'enseignant, la plupart sont plutôt inconscientes, presque incorporées dans le rôle ! Ce que l'on pourrait appeler le vieux catalogue des violences symboliques de l'institution... Il s'agit d'abord de toutes ces pratiques assez peu remises en question qui humilient individuellement les élèves : quand on fait remplir la fiche de renseignements en début d'année avec des questions invasives qui peuvent être déstabilisantes, quand on rend les copies par ordre décroissant des notes, quand on fait lecture publique d'extraits jugés « minables », quand on s'acharne sur un élève lors de son passage au tableau à grand renfort de remarques moqueuses qui visent une fausse connivence avec le reste du groupe classe spectateur et complice malgré lui... Il y a aussi tout le lot des humiliations collectives où l'enseignant stigmatise la classe en plusieurs niveaux : les « bons », les « moyens », les « mauvais » et parfois les carrément « irrécupérables » ! Les pratiques de ségrégation scolaire (de « préservation » des « bonnes classes » et de « mise à l'écart » des éléments « perturbateurs »)

renforcent cette stigmatisation et le sentiment d'exclusion de nombreux élèves.

INÉGALITÉS DE JUGEMENT SCOLAIRE

Pour Pierre Merle, le lien entre humiliation scolaire et origine sociale des élèves ne fait pas de doute. Le plus souvent ce sont effectivement les élèves faibles qui sont humiliés, et ceux-ci sont statistiquement plus souvent d'origine populaire. Tout se passe comme si les professeurs à l'aise avec le rabaissement scolaire avaient compris que les parents de milieux modestes vont rarement se plaindre...

Plus globalement, les enseignants ont des attentes, souvent inconscientes, qui contribuent à dessiner pour eux une frontière très précise entre les « élus » et les « exclus » de l'école. Il y a ceux qui savent parler (sans accent), se vêtir, se tenir en classe, anticiper sur les attentes du professeur (même cyniquement), bref « se conformer » aux attentes de l'institution. Et puis il y a les autres, plus ou moins « déviants » qu'il convient de « recadrer » pour ne pas perturber « l'ordre des choses ». En fait, il y a ceux qui ressemblent aux professeurs dans leurs habitudes sociales et les autres, il y a ceux qui les confortent dans leur rôle et ceux qui les déstabilisent... Le jugement scolaire est asséné avec plus de dureté, voire



1. Pierre Merle, *L'élève humilié. L'école, un espace de non-droit ?* Paris, PUF, 2005

de perversité, quand l'élève est éloigné socialement du professeur. Que le milieu social de l'élève soit « plus bas » mais également « plus haut » que celui de l'enseignant. L'humiliation scolaire est la même que l'on dise « *Bête et mince comme tu es, tu seras mannequin, pas besoin d'étudier, tu as raison !* » à une fillette de parents sans papiers du 12^e ou à une jeune collégienne du 7^e.

DE LA PERTE D'AUTORITÉ À L'ABUS DE POUVOIR

Le sentiment d'humiliation chez les élèves peut provenir de malentendus entre profs et élèves mais il y a aussi des abus de pouvoir. Quand un enfant d'élémentaire rentre le soir et déclare : « *Aujourd'hui, avec Liam, je ne crois pas que la maîtresse a fait de l'humour, parfois elle en fait mais là c'était vraiment méchant* », il faut le croire. Même les plus jeunes ont une perception assez fine, pour eux comme pour leurs camarades, de l'injustice en milieu scolaire. Le rôle du parent n'est ni de surinterpréter, ni de grossir le trait ou de minimiser, juste de porter une oreille attentive pour débusquer les premiers mécanismes de souffrance scolaire qui pourraient se mettre en place.

Les enseignants ont des prérogatives dont ils abusent parfois, par réaction à une perte d'autorité (que le sta-

tut n'assure plus ou que leur profil personnel ne permet pas) ou par réaction à des comportements incivils ou agressifs.

Reste que plusieurs sociologues attribuent une vraie responsabilité à l'institution scolaire dans la survenue et la persistance de l'humiliation scolaire : « *Le sentiment de rabaissement, de droits non respectés, occupe une place centrale, sinon première, dans la démobilitation scolaire* »².

LE RESPECT DES INDIVIDUS ET DES PARCOURS

Il est essentiel – pour la communauté éducative dans son ensemble – de réfléchir en termes de « parcours » de marginalisation, de décrochage et d'exclusion : il n'y a pas dès le premier jour d'école les crétins d'un côté et les doués de l'autre. Il y a ceux qui vont s'en sortir et ceux qui vont se mettre/être mis en échec. Il y a surtout des enfants qui vont, avec des bagages différents, construire progressivement des rapports différents à l'école, au savoir et aux apprentissages. Autant d'élèves que l'institution doit savoir accompagner en valorisant et en développant les compétences de chacun. Mais pour ce faire, le respect des droits des élèves et de l'estime de soi est un levier majeur, même s'il n'est pas la solution magique.

LIBÉRER LA PAROLE

Scruter, décortiquer et condamner les pratiques d'humiliation scolaire n'a nullement pour objectif de clouer au pilori la « classe enseignante » dans son ensemble. Il s'agit juste – comme de nombreux enseignants d'ailleurs, conscients des effets positifs pour le climat scolaire en général et la réussite éducative en particulier – de rappeler, haut et fort, que la relation prof-élèves doit être moins basée sur une autorité arbitraire que sur une compréhension bienveillante.

On comprend qu'il serait difficile pour le ministère de lancer une campagne et un portail web www.agircontrehumiliationalecole.gouv.fr à l'image de son www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr ! Mais qu'il forme au moins les enseignants sur le terrain pédagogique pour éviter des pratiques contre-productives pour eux comme pour la société. Stigmatiser, moquer, rabaisser, humilier, c'est exclure, à court ou à long terme. Ce n'est pas en perdant le sens de la dignité des élèves qu'on les aidera à trouver les codes du vivre ensemble.

Isabelle Rocca



2. Pierre Merle, Ibid. Voir également les travaux de Pierre Bourdieu, Gérard Mauger, François Dubet.

FRANCE, TERRE D'ASILE OU D'EXPULSION ?

Depuis l'année scolaire 2005-2006, *Liaisons laïques* vous donne à lire très régulièrement des articles sur les parents d'élèves sans papiers, sur les jeunes qui, le jour de leurs 18 ans, deviennent sans papiers, puis plus récemment sur les mineurs isolés étrangers.

La Fcpe est un des membres fondateurs du Réseau éducation sans frontières (Resf) et, particulièrement à Paris, elle a pris une part importante dans les luttes que nous avons menées. Beaucoup, parmi nous, espérait un changement fondamental après l'ère Sarkozy. Un changement fondamental, ce serait d'abord un nouveau regard sur l'immigration, ce serait un accueil respectueux, solidaire, fraternel de ces enfants et de ces adolescents qui étudient dans nos établissements scolaires, qui se construisent, qui préparent leur vie de femmes et d'hommes sur les bancs de l'école aux côtés de nos enfants.

LE CHIFFRE, TAPI DANS L'OMBRE

Au lieu de cela, nous avons eu quelques « mesurées » définies par la circulaire Valls du 28 novembre 2012 avec toujours comme principal objectif: ne surtout pas augmenter le nombre des régularisations. « Le chiffre », s'il n'est plus érigé en but unique de la politique de l'immigration comme c'était le cas avant 2012, est toujours là, pas loin, tapi dans l'ombre. On ne peut que constater que cette circulaire a été rédigée pour « calmer le jeu » là où la mobilisation était la plus déterminée: elle a permis à beaucoup de

parents d'enfants scolarisés d'être régularisés parce que les écoles (parents, enseignants) étaient très attentives à protéger les parents menacés d'expulsion. Mais ce répit est précaire: ce n'est qu'une circulaire, elle est soumise à l'application discrétionnaire des préfets et ses critères n'ont pas été pérennisés dans la loi débattue à l'Assemblée Nationale au cœur de l'été. Ce texte peut disparaître, comme il est venu, par une simple signature.

Quant aux jeunes majeurs, à moins d'être arrivés en France avant l'âge de 13 ans et de vivre avec leur(s) parent(s), ou bien d'avoir été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avant l'âge de 16 ans, les lois successives les ont complètement oubliés, autant celles de Sarkozy que le projet de loi Cazeneuve (pas une seule ligne ajoutée sur leur situation!), et la circulaire déjà citée leur donne une place inexistante en les soumettant à des critères qui semblent fabriqués pour qu'aucun d'entre eux n'entre dans les clous.

Boulaye, un parcours de maltraitance institutionnelle tellement ordinaire

Boulaye est né en 1992 au Sénégal, il a été scolarisé à Paris de septembre 2010 à juin 2015. Orphelin de mère et de père (français), Boulaye est arrivé en France en septembre 2008 mais n'a été scolarisé qu'à compter de 2010. Accepté à l'internat du lycée Hector Guimard, élève discret et sérieux, il a obtenu avec succès 4 CAP dans les métiers du bâtiment dont le dernier en juillet dernier.

Chronologie aberrante de son parcours pour être régularisé qui commence en juillet 2012, date d'un premier dépôt de dossier en préfecture. Faute de réponse, une nouvelle demande est faite en juin 2013 et de nouveau en janvier 2014. Toujours à défaut de réponse, une nouvelle visite en janvier 2015 mais en vain.

En parallèle, son père et son grand-père paternel étant naturalisés français avant la naissance de Boulaye, une demande de certificat de nationalité française est faite. Cette demande est refusée sur le motif d'une irrégularité sur son acte de naissance. Le recours contre le refus de nationalité vient d'être lancé.

Plus de 3 ans après que la première demande a été déposée (juillet 2012), après plus de cinq visites à la Préfecture, la réponse tant attendue est enfin arrivée en octobre 2015... sous la forme d'une Oqtf!

Sans plus aucune attache au Sénégal, Boulaye peut prouver plus de 5 ans de présence en France, son père et son grand-père étaient français, mais il ne peut pas relever la tête, travailler, faire son chemin dans la société française. Actuellement, il dort à droite et à gauche, longe les murs, ombre parmi les ombres, n'ayant plus les repères salvateurs de l'école de la République.

Boulaye est français et la Préfecture le sait bien. Boulaye ne comprend pas pourquoi la France le rejette, lui qui a bien travaillé à l'école, qui a fait preuve d'une régularité et d'un parcours sans faille, qui, courageusement, sans père ni mère, avec le secours de l'École de la République, a réussi à garder la tête hors de l'eau.

Avec nous, signez la pétition, Un titre de séjour pour Boulaye, pour demander que cesse cette maltraitance et que Boulaye obtienne enfin un droit de vivre, de travailler, de voir l'avenir sereinement! (<http://resf.info/P2959>)

1. Obligation à quitter le territoire français

20





Plusieurs lycéens parisiens ont été enfermés dans un centre de rétention administrative (CRA) en vue de leur expulsion pendant l'année scolaire 2014-2015. Leur rétention a duré de quelques jours à plusieurs semaines (25 jours pour Yéro, élève au lycée Léonard de Vinci, à Paris 15^e). Tous ont été libérés grâce à la mobilisation de la communauté scolaire. Mais soyons vigilants ! D'autres, ailleurs en France, ont été expulsés dont deux lycéens en septembre quelques jours après leur rentrée scolaire : Abdellah, lycéen à Marseille, et Ali, lycéen à Décines.

PRÉCARITÉ EXTRÊME POUR LES MINEURS ISOLÉS

Une catégorie de jeunes est plongée dans une extrême précarité : les mineurs ou à peine jeunes majeurs isolés étrangers. Ils sont arrivés seuls, sans famille, fuyant la guerre ou la misère, ils veulent étudier, poursuivre une formation pour pouvoir travailler et vivre sereinement parmi nous. Depuis juillet 2011, leur prise en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) est remise en cause par les conseils départementaux. L'administration les soupçonne de tricher sur leur âge, même lorsque leurs documents d'état civil ne sont pas remis en cause. Leur minorité est contestée par des tests d'âge osseux dont l'ensemble du corps médical conteste la fiabilité¹. Ainsi

La loi doit changer !

Issatou est née en France, elle a quitté le territoire dans son enfance et a eue le tort de n'y revenir qu'après 16 ans. Scolarisée depuis 2010 à Paris, bac en 2013, elle poursuit actuellement ses études à Paris 8. Ses parents sont en situation régulière, sa sœur aînée est en situation régulière. Elle a reçu une Oqtf à 19 ans et, lors d'un rendez-vous très récent pour un nouvel examen de sa situation administrative à la préfecture, elle est sortie toujours sans rien : effectivement, elle n'entre pas dans les critères de la loi. On peut légitimement penser que dans ce cas-là, c'est la loi qu'il faudrait changer...

Jing, scolarisée depuis 2011 à Paris, reçue au bac S en juin 2015. Elle a reçu une Oqtf en 2014, la veille de l'épreuve de français du bac et la confirmation de cette Oqtf par le tribunal administratif en mai 2015 peu de temps avant de passer le bac... Contre vents et marées, elle poursuit des études brillantes dans le supérieur. Elle n'a plus personne dans son pays d'origine mais elle n'entre pas dans les petites cases étroites de la loi qui lui permettraient de vivre comme les autres étudiantes de son âge.

à Paris, plusieurs dizaines d'entre eux étaient à la rue l'hiver dernier : ni mineurs, ni majeurs ; lycéens le jour, SDF la nuit. Grâce à la mobilisation de tous, et en particulier des lycéens de la Fidl, 70 lycéens isolés ont obtenu depuis avril 2015 une prise en charge cofinancée par la Ville de Paris et l'État. Nous n'avons pas, à ce jour d'informations sur la pérennité de ce dispositif ni sur la façon dont sera accueilli « le 71^e » lycéen. Et rien sur leur régularisation possible à 18 ans. Le combat n'est pas terminé !

Lorsqu'ils sont pris en charge, hébergés, scolarisés et accompagnés, c'est le point de départ d'un parcours réussi. Ils sont venus jusqu'ici grâce à leur courage et leur détermination, ils mettent la même énergie à réussir leurs études, leurs formations.

On essaie de nous faire croire que la régularisation de tous les lycéens serait une « régularisation massive » alors qu'ils ne sont que quelques milliers en France. Continuons, dans les établissements scolaires, à les soutenir !

LE TOUR DE PASSE-PASSE DU RECTORAT

Depuis janvier 2015, un nouveau problème se pose à Paris, il vient cette fois-ci du rectorat : les jeunes isolés, mineurs ou jeunes majeurs, qui ne sont pas pris en charge par l'ASE ont de grandes difficultés à obtenir une affectation scolaire. Lorsque nous exigeons : « *Plus aucun lycéen à la rue !* » nous n'avions pas imaginé que la réponse des pouvoirs publics pouvait être : « *On ne les scolarise plus, donc il n'y a plus de lycéen à la rue* ». Depuis septembre, ces affectations ont repris, au compte-goutte donc à suivre.

Brigitte Wieser

1. Lire à ce sujet : « *Déclaré majeur ! Les tests d'âge osseux alibi scientifique de la chasse aux jeunes isolés étrangers* » par Resf, Édition L'Harmattan

AUTO-EXCLUSION ?

Bien que le statut officiel des représentants des parents n'ait pas encore été consolidé par un statut officiel, malgré les grandes promesses présidentielles, bien que certains chefs d'établissements peinent encore à respecter les droits des parents et à promouvoir les élections de leurs représentants, il existe de nombreuses instances où ceux-ci ont acquis et exercent un droit de représentation, de consultation et de vote, et sont donc partie prenante et active dans le système éducatif.

Paradoxalement seule une minorité de parents se saisissent de ces droits, s'investissent dans ces instances ou, a minima, faute de temps, de disponibilité, s'y intéressent ! Il faut mettre à part la question des parents éloignés de l'école, souvent pour des raisons culturelles et sociales, car c'est une problématique différente, même si cela devrait être notre combat militant prioritaire.

Le paradoxe est qu'une majorité de parents (il faut se l'avouer et arrêter de fermer les yeux) semblent ne pas souhaiter s'inclure, participer, s'investir de manière collective dans l'établissement de leurs enfants ce qui n'a hélas que des conséquences négatives sur la vie et la scolarité des enfants et des jeunes.

Cela est vrai à tous les niveaux de la scolarité. C'est le paradoxe de l'auto exclusion.

Cela est compréhensible au niveau des maternelles où les jeunes parents ne sont pas encore au fait de l'existence des conseils d'école et de leur rôle. Mais ce phénomène persiste, voire s'aggrave de l'école primaire au lycée.

Pourtant cette participation des parents aux associations de parents, cette présence aux conseils d'école et d'administration ainsi qu'aux conseils de disciplines, est essentielle. C'est un facteur de renforcement de la communauté éducative et plus modestement des liens entre les parents, les enfants, la vie d'un quartier, d'un arrondissement.

CONSTAT DÉPRIMANT

Tout au long de mon investissement à la Fcpe de la maternelle au lycée, et je suis loin d'être la seule à faire ce déprimant constat, quel ne fut souvent pas notre étonnement quand nous nous retrouvions une maigre poignée de parents pour une réunion aux enjeux importants pour la scolarité des enfants, ou même à l'occasion de rendez-vous plus conviviaux autour d'un verre...



Pourtant ces réunions sont l'occasion d'échanges instructifs et parfois même rassurants – de voir que nous étions confrontés aux mêmes difficultés avec nos enfants. Que d'amitiés tissées, que d'actions menées efficacement souvent pour améliorer, rendre plus serein le parcours scolaire des enfants.

Pourquoi tant de parents s'excluent-ils eux-mêmes de cette possibilité d'action sur le système éducatif, de participation à la vie publique et citoyenne ? Cela est encore plus inexplicable au niveau des lycées où les parents, du fait de bassins de recrutement larges, se connaissent peu et où, bien que les enjeux deviennent cruciaux, les jeunes communiquent moins alors les parents doivent continuer de les soutenir.

Mais il est une autre forme d'auto-exclusion plus problématique et qui repose en grande partie sur un contresens quant au rôle d'une fédération, en l'espèce la Fcpe, fédération de conseils de parents d'élèves. C'est le sujet beaucoup plus polémique des dits « indépendants » que, il faut avouer, nous qualifions un peu ironiquement, mais sans méchanceté, « d'isolés ».

INDÉPENDANTS ISOLÉS

Ces parents indépendants, et c'est méritoire, s'investissent en tant que militants dans la vie de l'école de leurs enfants et leurs actions sont importantes. Cependant en refusant de s'affilier à une fédération au prétexte d'indépendance, ils se coupent, s'excluent d'un réseau potentiel de liens citoyens avec les autres écoles de leur quartier, de leur arrondissement, voire de leur ville.

1. Conseil départemental de l'éducation nationale, où ont lieu des votes importants concernant la carte scolaire et la sectorisation

Cela devient même contre-productif quand il s'agit d'enjeux de carte scolaire, de sectorisation. Cela les exclut aussi de la possibilité de se faire entendre au niveau des instances décisionnelles : mairie d'arrondissement, mairie centrale, académie où seules les fédérations ont des représentants, en particulier au Cden¹.

En refusant toute affiliation, ils s'excluent aussi plus simplement des échanges et débats multiples que proposent les unions locales Fcpe ou la Fcpe-Paris - assemblée générale, congrès, qui sont autant d'occasions de débat démocratique et d'élaboration collective de prises de positions et de revendications.

Cette revendication d'indépendance se comprend quand on songe aux guerres internes à l'intérieur des partis politiques joyeusement et excessivement relayées par les médias, ce qui d'ailleurs est contre-productif à l'engagement citoyen de tous.

UNE FÉDÉRATION, PAS UN PARTI

Mais cela vient surtout d'un malentendu incroyable, une ignorance de ce qu'est une fédération et le principe qui la fonde. Une fédération n'est pas un parti, c'est précisément une fédération d'unités, de collectifs, conseils, associations qui reste libres de leurs décisions et de leur choix, mais qui en se fédérant gagnent en force quant à la défense de valeurs communes, quant à la mobilisation sur certains combats. En force aussi face aux instances décisionnaires que sont les mairies, les académies, le ministère.

Contrairement à certains préjugés, la Fcpe est une fédération de conseils de parents d'élèves. La Fcpe ne fait que fédérer et cherche au-delà de certains points de divergences légitimes et parfois productifs à construire des revendications communes et nécessaires à la lutte pour une école publique de qualité, pour la réussite de tous.

De nombreux rendez-vous sont d'ailleurs proposés aux représentants des conseils locaux : assemblées générales des présidents, conseils d'administration de la Fcpe-Paris élargis aux unions locales d'arrondissement, et surtout le congrès où chaque conseil local mandate des représentants pour élire ses représentants départementaux, élaborer et voter des motions définissant des positions, des revendications communes. Ces administrateurs départementaux mandateront à leur tour des représentants au congrès national.

UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

C'est ainsi un vrai processus démocratique qui se déroule à la Fcpe, respectant l'indépendance de l'entité de base qu'est le conseil local. C'est la raison pour laquelle la Fcpe-Paris ne s'adresse pas, sauf à de rares exceptions, aux adhérents directement, afin de respecter les décisions prises localement.

Évidemment cette auto-exclusion des parents des structures collectives est à l'image du désintérêt crois-

sant d'une grande majorité pour le politique et que reflète plus globalement la faible participation aux différentes élections, locales ou nationales.

Pourtant cette participation des parents au sein des associations de parents dans les établissements est un atout essentiel et indispensable pour améliorer le dialogue au sein de la communauté éducative et contribuer à l'exigence de qualité de notre système éducatif public.

L'enjeu urgent qui se pose à nous militants est comment convaincre, comment faire comprendre que le principe fédéral est une ouverture, une occasion de maintenir l'indépendance des collectifs locaux tout en leur donnant plus de poids au niveau des instances où se prennent les décisions pour nos enfants et nos jeunes.

Rompre l'isolement en étant en lien au sein de communautés citoyennes plus vastes, arrondissements, villes, régions, pays, indépendamment des partis politiques. À nous certainement militants d'être plus à l'écoute peut-être, améliorer notre communication, devenir plus souples ? Mais cela passera surtout par la reconnaissance par les équipes éducatives de la nécessité de s'ouvrir au débat démocratique et au dialogue, avec les parents, mais aussi avec les élèves.

Eve Heinrich

Méfions-nous des contrefaçons !

Quand je passe devant une école, un collège, un lycée de la capitale, je ne résiste pas au plaisir de jeter un œil sur le panneau réservé aux associations de parents d'élèves. Plaisir de découvrir des visages souriants, des invitations à des réunions ou événements festifs, parfois affichage de messages plus revendicatifs, pétition ou appel à manifester...

Au moment des élections des parents d'élèves, l'exercice est encore plus savoureux. Car ce sont les professions de foi qui garnissent alors ces panneaux. Aux côtés des affiches de la Fcpe, celles des autres associations et notamment celles des associations locales. Souvent le papier est plus glacé, le graphisme plus alléchant, les couleurs plus attrayantes... et les messages le plus souvent désespérément creux. « *Nous sommes apolitiques* », « *Notre unique préoccupation, c'est l'école de vos enfants* », « *Notre association est gratuite* », « *Notre objectif est de maintenir de bonnes relations avec l'équipe éducative* »... autant de messages misérables, dégoulinants de bons sentiments visant à endormir les parents.

Comme si un établissement vivait en dehors de son quartier, de son arrondissement, de la capitale ! Comme si les problématiques scolaires ne reflétaient pas les problématiques de la société !

Dans bien des cas, les mobilisations, inévitables au moment de la carte scolaire, de la DHG*, qui nécessitent de se réunir et de réfléchir collectivement montrent aux parents l'intérêt d'une fédération puissante comme la Fcpe. Et c'est alors par tous les moyens que les petites associations bien locales viennent tendre la main pour quémander de l'information, pour s'associer aux délégations et tirer ainsi parti du travail que nous menons.

Que ces contrefaçons ne nous fassent pas renoncer à nos exigences !

* Dotation horaire globale

AU FIL DES DÉPÊCHES

Parent **immigré** en France

Selon l'Insee, 25 % des 166 280 immigrés de plus de 20 ans arrivés en France en 2012, déclarent vivre en couple avec enfant et 2 % sont parents d'une famille monoparentale. L'Union nationale des associations familiales (Unaf), qui représente l'ensemble des familles, y compris étrangères, a réalisé une étude qualitative approfondie pour mieux comprendre les réalités vécues par les parents immigrés primo-arrivants, évaluer les causes de leurs éventuelles difficultés, avec un éclairage sur leur rapport à l'école.

Engagement :
faux départ à Condorcet

La démocratie lycéenne doit-elle être au service de l'entre soi ? En choisissant un lycée hyper privilégié pour marquer, le 22 septembre, « la semaine de l'engagement lycéen », Najat Vallaud-Belkacem ne fait que souligner l'extrême faiblesse de sa politique lycéenne. Deux ans après son lancement par George Pau-Langevin, l'Acte II de la vie lycéenne reste aux oubliettes de la politique ministérielle. Sa mise en scène parisienne n'est qu'une « mascarade » pour la première organisation lycéenne. La citoyenneté lycéenne est aussi une victime de janvier 2015.

École **inégalitaire**

« Durant les vingt-cinq dernières années, l'effort de la nation a été considérable et s'est traduit par une élévation spectaculaire du niveau de qualification, sans toutefois parvenir à diminuer les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale ». Pour sa 25^e édition, « L'état de l'école », une publication de la Depp*, met en parallèle une trentaine d'indicateurs qui mettent en parallèle le coût du système éducatif, ses réussites et les inégalités.

*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Le rapport qui dézingue le lycée

La Cour des comptes a rendu public le 29 septembre dernier un rapport¹ sur le coût du lycée dans lequel elle tire la sonnette d'alarme : bien que le « *coût moyen d'un lycéen français soit 38 % plus élevé que celui des lycéens des autres pays de l'Ocde* », au plan qualitatif « *les résultats en France en termes de réussite dans les études post-bac ou d'insertion sur le marché du travail des bacheliers professionnels ressortent comme très moyens* ».

LE LYCÉE FRANÇAIS, DEUX FOIS PLUS CHER QUE SON HOMOLOGUE ANGLAIS !

En 2012, la dépense intérieure d'éducation était de 139,5 Md€, soit 6,9 % du PIB. Le lycée représentait 18,6 % de cet ensemble, soit 25,9 Md€, dont 17,5 Md€ supportés par l'État. En 2012, la dépense intérieure d'éducation était de 139,5 Md€, soit 6,9 % du PIB. Le lycée représentait 18,6 % de cet ensemble, soit 25,9 Md€, dont 17,5 Md€ supportés par l'État.

Au sein de l'Ocde, la France se caractérise par une répartition atypique de la dépense en faveur des élèves : le coût d'un élève en primaire y est en-deçà de la moyenne, celui d'un collégien assez proche et celui d'un lycéen très supérieur. Cet écart s'explique au lycée par un temps d'instruction reçu par les élèves beaucoup plus important alors même que les heures d'enseignement dispensées par les enseignants sont plus faibles, et par une taille moyenne des structures plus petite, qu'il s'agisse des groupes d'élèves ou de la taille des établissements. En revanche, le fait que la rémunération des enseignants soit relativement plus basse en France contribue à réduire les écarts de coût global.

Par comparaison, l'heure moyenne d'enseignement revient à 10 102 euros en France contre 9291 en Allemagne, 7798 en Espagne, 5017 au Royaume Uni ou 6584 en Italie.

PALMARÈS DE CE QUI GRÈVE LE BUDGET...

Dans son rapport, la Cour analyse dans un premier temps les composantes de ce coût, détaillées par voie, par série, par discipline. Concernant les coûts d'enseignement, c'est le nombre d'élèves présents devant l'enseignant qui explique principalement les grandes différences entre disciplines. Il en résulte un coût moyen des enseignements facultatifs beaucoup plus élevé que celui des matières obligatoires. Le coût moyen des matières obligatoires est de 504 € et celui des options de 1030 €. La Cour rappelle comment, pour des raisons historiques et institutionnelles, on a multiplié les options : 15 enseignements d'exploration en seconde, 15 options en terminale, plus de 90 en lycée professionnel, 58 langues vivantes présentées au bac dont 20 par moins de 50 élèves.

C'est également la plus petite taille des effectifs et des établissements professionnels qui explique qu'un lycéen de la voie professionnelle coûte plus cher qu'un lycéen de la voie générale et technologique. Les coûts d'encadrement administratif et technique sont, quant à eux, fortement déterminés par la taille des établissements. L'étude montre que la moitié des lycées compte moins de 500 élèves. 11 % ont même moins de 100 élèves, ce qui génère des coûts élevés.

AU BOUT DE LA LOGIQUE COMPTABLE

Dans son rapport, la Cour des comptes propose ensuite plusieurs leviers susceptibles d'assurer la « maîtrise des coûts » et de « financer des réformes nécessaires à l'amélioration de la performance d'ensemble du système éducatif ». Et plusieurs mesures sont autant de « mini-bombes » pour le monde éducatif français dans son ensemble.

La réduction du nombre des options arrive en tête, élégamment appelé « le resserrement du champ des options dans la voie générale et des spécialités dans la voie professionnelle » puisque « la profusion des combinaisons d'enseignement aggrave de façon diffuse le coût du système éducatif ». Adieu donc la belle diversité des options à la française, sans forcément réfléchir plus avant à leur réagencement interne et relatif, ni sur l'effet de ces options sur l'attractivité des filières.

Ensuite, la Cour propose de ramener le temps d'instruction des lycéens au niveau observé dans les pays comparables, c'est-à-dire alléger la semaine en allongeant l'année.

Concernant la taille des établissements, la Cour observe qu'ils sont optimaux dans les établissements de 800 élèves. Il conviendrait donc de « définir des cibles de taille d'établissement optimale en mobilisant notamment les possibilités offertes par les nouvelles technologies d'enseignement à distance ». Comment interpréter ce développement du numérique pour réduire le coût de l'offre éducative ? Des profs par écran interposé, dans plusieurs lycées à la fois ?

Pour « décourager » les petits lycées, il faudrait également arrêter de donner davantage de moyens aux petits établissements, ce qui entraînerait la fermeture de nombreux petits lycées. Après le désert médical, le désert éducatif dans certains territoires ? L'eldorado éducatif serait les « usines à bacheliers » ?

La Cour rappelle enfin que le cadre institutionnel et le pilotage partagé du service public éducatif entre État et régions ne favorisent pas la gestion des lycées. Elle appelle à plus de mutualisation de la gestion des établissements entre les conseils régionaux, à une généralisation de « la contractualisation tripartite entre lycées, État, régions pour conforter l'autonomie des établissements et renforcer les responsabilités des chefs d'établissements ».

LE PRIVÉ COMME EXEMPLE ?

La Cour des comptes demande en effet plus d'autonomie pour les établissements et pour le chef d'établissement. Elle s'appuie sur les coûts des établissements privés, nettement inférieurs au public (5149 € l'heure annuelle d'enseignement en lycée général contre 9715 € dans le public). « La plus grande autonomie des lycées privés et l'affirmation plus nette du rôle de leur chef d'établissement concourent sans doute à un prix de revient moindre », écrit la Cour. La gestion du privé comme horizon d'ensemble du public, les défenseurs du service public d'éducation apprécieront...

SIMPLIFIER LE FORMAT DU BACCALAURÉAT

La Cour montre que c'est la logique même du bac actuel qui génère cette inflation d'heures et d'options. « Le nombre de matières proposées au bac conditionne très largement l'offre disciplinaire au lycée car toute matière enseignée est évaluée lors de l'examen », écrit la Cour. « Ce choix découle de décisions historiques rarement remises en cause. La récente réforme n'a pas apporté de changement sur ce plan. Elle s'est même accompagnée d'un accroissement du nombre d'épreuves ». C'est donc bien le système qu'il faut changer ! Mais parce que le bac n'est plus une garantie de trouver du travail et de poursuivre des études supérieures et non parce que ça coûte trop cher... Simplifions oui, mais pour les bonnes raisons !

Si ce rapport pose de vraies questions de politique éducative, son « angle d'attaque » exclusif (la réduction des coûts couplée au nouveau management éducatif) témoigne d'une regrettable banalisation d'un discours très libéral sur l'école. Les solutions proposées réduiront peut-être quelques coûts initiaux mais quel coût global à terme pour la société avec une telle « privatisation » de l'esprit de l'offre éducative ? Il n'y a pas de « rentabilité » en soi de l'éducation, celle-ci s'apprécie au l'aune de la réduction des inégalités. Où donc dans ce rapport en est-il véritablement question ? Toutes les dépenses ne sont pas seulement des coûts, ce sont aussi des investissements. Pas de cynisme, et pas de droitisation messieurs les conseillers !

Isabelle Rocca

AU FIL DES DÉPÊCHES

Bon sens

Paul Raguet, élève en terminale au lycée Diderot à Paris, répond sur le site de l'Express à Valérie Pécresse, candidate LR aux régionales en Île-de-France, qui veut généraliser les tests salivaires à tous les lycéens pour lutter contre la consommation de cannabis. La réponse de l'élève est simple (et de bon sens) : « Si Valérie Pécresse veut vraiment lutter contre le décrochage scolaire ou contre la drogue au lycée, qu'elle commence par donner des moyens de prévention, des moyens financiers pour recruter des médiateurs, des surveillants, des encadrants, des médecins scolaires et des psychologues ».

Jeunes de banlieue

Que deviennent les jeunes de banlieue après le lycée ? Souvent montrés du doigt, parfois perçus comme une menace, les jeunes de banlieue sont souvent vus davantage comme un problème que comme une ressource pour la société française. Professeur de SES dans différents lycées de Seine-Saint-Denis, Fabien Truong a suivi leur parcours de vie après le bac. Dans un ouvrage extrêmement précis, il partage avec nous une véritable plongée dans l'intimité de ces jeunes étudiants. Il montre comment s'effectue leur intégration dans la société française, au terme d'un parcours difficile et souvent douloureux. Une étude tout à fait originale qui montre en détail ce que veut dire l'intégration dans la société française, ce qu'elle coûte et aussi la richesse du parcours et au final de ces jeunes.

Fabien Truong,
Jeunesses françaises.
Éditions La découverte,
2015. 22 €



1. Pour télécharger le rapport
*Entités et politiques publiques. Le
coût du lycée* : [www.ccomptes.fr/
content/download/85626/
2069515/version/2/file/
20150929-rapport-thematique-
cout-lycee.pdf](http://www.ccomptes.fr/content/download/85626/2069515/version/2/file/20150929-rapport-thematique-cout-lycee.pdf)

AU FIL DES DÉPÊCHES

Seine-Saint-Denis : **UN** médecin pour 19 000 élèves

Dans un communiqué publié mi-septembre, le syndicat Snmsu-Unsa signale que les effectifs de médecins scolaires du département ont encore baissé. « Le service va devoir fonctionner avec 17 titulaires sur les 49 postes prévus pour les 320 000 élèves du département ». Soit un médecin titulaire pour près de 19 000 élèves ! Une situation d'autant plus préoccupante que « la politique de santé à l'école est un enjeu dans la lutte contre les inégalités », estime le syndicat.

Droits des enfants : **DEI inquiet**

« Nous nous réjouissons que la France envisage la ratification du 3^e protocole optionnel à la Convention des Nations Unies des droits de l'enfant », écrit Benoit Van Keirsbilck, président de Défense des enfants International dans une lettre ouverte aux parlementaires français datée du 2 novembre. « Nous devons cependant vous faire part de notre plus grande inquiétude au sujet des conditions mises à la ratification », poursuit-il.

Les **médecins scolaires** dénoncent

Interrogée par le Café pédagogique, Jocelyne Grousset, secrétaire générale du Snmsu-Unsa, principal syndicat des médecins scolaires, juge sévèrement l'arrêté du 6 novembre qui a réparti les deux visites médicales entre médecins (à 6 ans) et infirmières (à 12 ans). « C'est une catastrophe », estime-t-elle.

Stages de 3^e

Les stages de 3^e doivent évoluer, affirme une étude demandant une « nouvelle donne dans les relations école entreprise » publiée le 14 octobre par le Conseil national éducation économie. Le Cnee entend utiliser et la mise en place des EPI et celle du Parcours Avenir pour faire rebondir les relations entre les établissements secondaires et le monde économique.

« INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES »

Une hausse qui pose question

Sollicité par le Défenseur des droits dans le cadre des travaux préparatoires de son rapport à venir sur le thème « *Enfants handicapés et protection de l'enfance* », la Fnaseph¹ a publié en août 2015 le résultat d'un travail de recherche et de recueil de témoignages auprès de familles et de professionnels. Il pointe du doigt de graves dérives.

Il faut noter que depuis la loi sur la protection de l'enfance en 2007, les cas de signalements ont explosé : en effet, alors qu'auparavant, les signalements s'effectuaient directement auprès du procureur et donc seulement en cas de danger avéré, le concept d'« information préoccupante », créé en 2007, donne la possibilité de signaler des « risques » de danger à une cellule départementale créée à cet effet, la Crip (Cellule de recueil des informations préoccupantes).

Depuis, le nombre d'informations préoccupantes transmises n'a cessé d'augmenter : +118 % entre 2007 et 2010 à Paris, d'après la Crip. Le Conseil de l'Ordre des médecins de Paris s'en était inquiété en 2013, craignant des signalements abusifs.

Les professionnels de l'Éducation nationale, qui sont en permanence au contact d'enfants, sont en première ligne pour signaler les maltraitances qu'ils pourraient soupçonner et, selon un rapport de l'Oned² publié en 2011, l'Éducation nationale est le premier pourvoyeur d'informations préoccupantes (IP). L'Oned s'en étonne : « Le constat du grand nombre d'informations préoccupantes provenant de l'Éducation nationale pourrait amener à plus d'interrogations : que recouvrent ces IP ? L'absentéisme est-il majoritairement considéré comme une IP ? Selon quels critères ? ».

Dans un avis rendu en juin 2013 sur le « droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France », la Cncdh³ manifestait aussi son inquiétude par rapport à cette notion d'information préoccupante : « La notion d'« information préoccupante » a été créée, sans avoir été définie précisément. La différence avec le « signalement » n'est pas claire. Dans ce cadre imprécis, il semble de plus en plus difficile pour les professionnels d'évaluer une situation. Les travailleurs sociaux éprouvent des difficultés à effectuer leur travail d'aide et d'accompagnement auprès des enfants et des familles ».

UNE PRATIQUE BANALISÉE

De nombreuses autres situations peuvent donner lieu à la transmission d'une information préoccupante par l'Éducation nationale. Dans son rapport d'août 2015 au Défenseur des droits, la Fnaseph attire l'attention sur la banalisation de cette pratique en restituant plusieurs témoignages : par exemple, une famille dont l'enfant était victime de harcèlement à l'école s'est retrouvée en conflit avec l'école qui n'agissait pas pour faire cesser le harcèlement. L'élève a développé une phobie scolaire, qui a amené des absences (justifiées par certificat médical). La famille a alors fait l'objet d'une information préoccupante.

La Fnaseph relève que les enfants handicapés sont particulièrement exposés au risque de signalements, par exemple en cas de refus d'une orientation. Elle cite ainsi l'exemple d'une famille qui refusait de demander une orientation en IME (institut médico-éducatif) et qui souhaitait que son enfant continue de fréquenter une Clis (classe d'inclusion scolaire). La famille a obtenu gain de cause, le changement de Clis s'est avéré bénéfique pour l'enfant, mais le mal

était fait. Une information préoccupante avait été transmise, même si elle a été classée sans suite. On voit à quel point l'information préoccupante peut être dévoyée puisqu'il n'y avait dans cette situation aucun danger ou risque de danger pour l'enfant.

LE SPECTRE D'UN PLACEMENT

Faire l'objet d'une information préoccupante est loin d'être anodin pour les familles : si les suites peuvent s'arrêter à un entretien avec les services



sociaux, les familles peuvent aussi faire l'objet d'une enquête sociale qui dure 3 à 4 mois, ce qui peut générer beaucoup de stress, comme le montrent les témoignages recueillis par la Fnaseph. Tout ceci peut déboucher sur une AED (Aide éducative à domicile) ou un passage devant le juge des enfants et les aléas sont importants. Le spectre du placement de l'enfant n'est jamais loin. Le respect du

contradictoire est rarement effectif dans les affaires de mesure éducative, comme l'a souligné la Cncdh dans son avis de juin 2013 et, d'après ce même rapport, la moitié des placements auraient pu être évités.

Noyer les services sociaux et les juges sous des masses d'informations préoccupantes qui ne correspondent pas à de véritables situations de maltraitance n'est sûrement pas le meilleur moyen pour s'assurer qu'ils consacrent le temps et la diligence nécessaire aux véritables situations de maltraitance.

Dans notre civilisation du « risque zéro », il semble que certains professionnels ne mesurent pas les conséquences qui peuvent résulter d'une information préoccupante, d'autant plus qu'aucune sanction n'est prévue pour des signalements abusifs, alors que l'absence de signalement peut se retourner contre eux.

La Fnaseph a émis plusieurs propositions afin de contrecarrer les dérives dont elle a eu connaissance : elle suggère ainsi que le ministère de l'Éducation nationale émette une instruction ministérielle à l'intention des inspecteurs, enseignants et chefs d'établissements pour leur rappeler dans quel contexte une information préoccupante doit être transmise et expliquer qu'elle doit être utilisée avec mesure et discernement.

Marion Aubry, conseil local 10^e

1. Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap
2. Observatoire national de l'enfance en danger
3. Commission nationale consultative des droits de l'homme

Une nouvelle loi pour faciliter les signalements

L'Assemblée nationale vient d'adopter une loi visant à faciliter les signalements par les médecins et d'autres professionnels de la santé : désormais, ces derniers ne pourront plus être poursuivis sur le plan pénal, civil ou disciplinaire, en cas de signalement ou de transmission d'information préoccupante, « sauf s'il est établi qu'ils n'ont pas agi de bonne foi ». Le législateur a en effet estimé que le corps médical faisait trop peu de signalements, en raison du risque de poursuites. Le Conseil national de l'Ordre des médecins a de son côté affiché son scepticisme sur l'efficacité de cette loi : en effet, les médecins sont déjà protégés par les lois votées antérieurement, en cas de signalement de maltraitance. De nombreuses associations (la Ligue des droits de l'enfant, le Cedif, Violette Justice, TouPI) ont aussi protesté : pour elles, déresponsabiliser les auteurs d'informations préoccupantes et de signalement risque d'accentuer les dérives constatées par la Fnaseph.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Grande pauvreté

« Agir contre la pauvreté ce n'est pas de l'assistanat mais répondre à un désir de justice ». Le 13 octobre, Nadjat Vallaud-Belkacem a participé à un séminaire national organisé suite à la publication du rapport de Jean-Paul Delahaye sur l'école et la grande pauvreté. Le séminaire a mis en avant des pistes d'action validées par la ministre. Elle a annoncé la mise en place de groupes de suivi académiques. Alors que la France est le pays de l'Ocde où l'origine sociale détermine le plus la réussite scolaire, seront-ils capables d'inverser la tendance ?

Victime du poids du cartable

Vendredi 16 octobre, un lycéen de seconde a fait une chute d'une dizaine de mètres au lycée Henri IV de Béziers. Selon le *Midi libre*, le jeune glissait sur une rampe d'escalier quand le poids de son cartable l'a entraîné. Selon la Fcpe, le poids moyen d'un cartable est de près de 9 kilos. Elle milite depuis des années pour sa réduction.

Cannabis en hausse

Le nombre de consommateurs de cannabis s'est accru de 3 % entre 2010 et 2014. L'une des conséquences de cette banalisation est le manque de vigilance vis-à-vis des enfants susceptibles d'être exposés aux émanations de drogues, d'avaler une boulette de haschisch ou un « space cake ». Selon un récent bulletin de l'Agence nationale de sécurité du médicament, les intoxications accidentelles au cannabis chez les moins de 10 ans ont augmenté de 60 % au cours des douze derniers mois et le pronostic vital de neuf enfants engagé depuis 4 ans. L'augmentation du taux de THC dans le cannabis en circulation (multiplié par 3 au cours de ces 15 dernières années) est également en cause. Les intoxications sont particulièrement localisées en Île-de-France et dans les régions PACA et Rhône-Alpes.

SOLSTICE D'HIVER

Vacances actives

Vous ne partez pas ? Quelle chance ! Pas de valises à faire (puis à défaire...), pas d'embouteillages et plein d'activités gratuites à Paris ! Pour occuper vos lou-lous, de nombreuses possibilités, événementielles ou pérennes, n'attendent que vous !

SPORT À GOGO

La mairie de Paris propose des cours et des ateliers sportifs pour les enfants de 7 à 17 ans, appelés *Sport Découverte Initiation* pendant l'année scolaire (de 14 h à 17 h les mercredis) et *Sport Découverte Vacances* pendant les congés scolaires (de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h). On y pratique des sports collectifs et individuels, de raquettes, de combat ainsi que des activités gymniques, de la danse...

On en trouve dans presque tous les arrondissements. Cherchez sur les sites des mairies car sur Paris-Info, ce n'est pas clair.

L'inscription¹ est gratuite et s'effectue sur place à tout moment des vacances ou les mercredis en période scolaire, en début de séance. L'enfant peut donc participer aux activités pendant une journée ou plus, selon son choix. À l'issue de l'inscription, une carte « Pass'sport » est délivrée. Cette carte personnelle sera demandée pour revenir ou aller dans un autre centre.

1. Prévoir un certificat médical, un justificatif de domicile ou une attestation sur l'honneur qu'on habite Paris et 2 photos d'identité. Il faut également remplir la fiche d'inscription (donc présence d'un parent nécessaire pour l'inscription)

Bon à savoir : La fiche d'inscription de *Sport découverte* permet aussi d'accéder à l'Espace de glisse parisien 18^e (EGP 18), pour pratiquer BMX, skate et roller gratuitement (ouvert toute l'année)

Vous êtes dans une école où beaucoup partent à la montagne et votre enfant souffre de ne pouvoir dire, comme les autres, « *Je suis allé au ski* » ? Pas de problème : le stade Charléty vous attend de 11 h à 18 h du 24 décembre au 4 janvier : ski, luge, jardin des neiges pour les petits, patinoire, accrobranche, escalade et même une salle dédiée aux jeux vidéo avec des Wii. Le tout gratuit pour les 3 à 16 ans. Accès handicapés moteur.

Des patinoires sont également gratuites place de l'Hôtel de Ville (mais location de patins : 5 €), au Village de Noël des Champs Elysées ou encore dans les Jardins du Trocadéro.

Il déteste le sport ? Vous pouvez l'emmener sur les marchés de Noël (de plus en plus nombreux) en privilégiant peut-être ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Germain-des-Prés : nombreuses animations de rues gratuites. Celui des Champs Elysées ouvre mi-novembre et celui de La Défense le 19 novembre, les autres début décembre (Montmartre, Notre-Dame, Auteuil...)

Les illuminations seront partout, notamment sur les 2,5 km des Champs Elysées, avenue Montaigne, place Vendôme, à Montmartre etc. Quelles belles promenades le nez en l'air !

Bercy Village (Cour St-Émilion) devient un jardin enchanté avec sapins suspendus et guirlandes lumineuses. Clou du spectacle : ciel étoilé et sapin de 11 m (!) dès le 1^{er} week-end de décembre, ainsi que diverses animations : ateliers, spectacles déambulatoires... Le tout gratuit, label Handicap, notamment auditif et moteur.

Pour les plus jeunes, des manèges gratuits sont installés de mi-décembre à début janvier, un par arrondissement (sauf 1^{er} et 2^e) : cherchez le vôtre ! Un espace de loisirs est également en accès libre au Grand Palais.

Enfin, tous les lieux gratuits qui fonctionnent toute l'année seront ouverts une grande partie des vacances :

- le 104 (104 rue d'Aubervilliers) pour les 0 à 5 ans. Traversée gratuite pour tous. Label Handicap moteur, auditif, visuel et mental
- le Palais de la Découverte (entrée et activités gratuites jusqu'à 6 ans)
- la Cité internationale universitaire de Paris (75014) : parcours de jeux installé dans le parc
- la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (Place du Trocadéro) : gratuit le 1^{er} dimanche du mois et pour les moins de 26 ans, handicapés et leur accompagnateur... Label Handicap auditif, moteur, visuel et mental.
- Le Musée de l'histoire de l'Immigration (Porte Dorée), gratuit pour les moins de 26 ans, handicapés et leur accompagnateur (rampe d'accès) : un de mes chouchous mais attention à la tentation de l'Aquarium... superbe mais payant !
- La Ferme de Paris, 1 route du Pesage (Bois de Vincennes) ouverte les après-midis, sauf week-end, pour jouer à être à la campagne.
- Le Jardin naturel Pierre Emmanuel (20^e), pour découvrir des plantes indigènes.
- Les centres de « Sport Découverte Initiation » (voir encadré)

Tous les détails et plein d'autres choses encore sur Paris-Info.

Danièle Theleus, conseil local 9^e



PETIT PAPA NOËL

Joyeux Noël laïque !

Noël, une fête catholique? Célébré en France par à peu près toute la population, grande débauche commerciale, enfants excités par la perspective de cadeaux apportés par le toujours mystérieux Père Noël... Il semble que la naissance du Christ passe au second plan. En ce 110^e anniversaire de la loi de 1905 (voir encadré), quelques rappels historiques.

Notre calendrier date d'il y a environ 3000 ans. Derrière sa date et les traditions de cette fête, se cachent de nombreuses croyances préchrétiennes. Ce qui explique pourquoi athées et croyants y sont tout autant attachés.

L'Église a d'ailleurs fixé la date de la Nativité au 25 décembre pour substituer la commémoration de la naissance du Christ aux fêtes païennes qui se déroulaient à la fin du mois de décembre pour célébrer le solstice et la renaissance de la nature. Et qui, depuis l'Antiquité, offrent les mêmes rites : décoration des lieux de culte avec des plantes vertes ; échange de cadeaux ; gaité et festins ; fraternisation entre pauvres et riches.

La naissance du Christ a d'abord été fêtée au printemps, puis en janvier, pendant les trois premiers siècles de la chrétienté.

VENU D'AMÉRIQUE, CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE

L'arrivée en Europe du Père Noël venu d'Amérique, perdant toute référence religieuse jusque dans son patronyme, a lieu après la première Guerre mondiale. Son succès est énorme. À partir des années 50, il devient la référence pour Noël.



Le personnage du Père Noël sera immédiatement condamné comme usurpateur et hérétique par l'Église catholique qui voit d'un mauvais œil ressurgir des pratiques païennes.

L'épiscopat français dans le journal *France-Soir* du 24 décembre 1951 s'indigne que « *Le Père Noël et le sapin se sont introduits dans les écoles publiques alors qu'ils sont la réminiscence de cérémonies païennes liées au culte de la Nature qui n'ont rien de chrétiennes alors qu'au nom d'une laïcité outrancière la crèche est scrupuleusement bannie des mêmes écoles* ».

Un père Noël et un sapin seront même brûlés sur le parvis de la cathédrale de Dijon devant les enfants des patronages !

Enfin ne pourrait-on reconnaître aujourd'hui que Noël, cette fête saisonnière par excellence, peut légitimement être célébrée de multiples façons, qu'elle n'appartient à aucun culte en particulier, et qu'elle pourrait donc être une merveilleuse occasion de dialogue interculturel et de fraternité ?

Juliette Urbain

Les 110 ans de la loi sur la laïcité

La laïcité en France s'est construite pas à pas, depuis la Révolution, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Mais c'est la loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905 qui donne un cadre et devient le fondement juridique majeur de la laïcité en France.

« *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ».

« *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucune culte* ».

La Fcpe naît en 1947, dans le contexte de l'après-guerre, où le combat pour la laïcité reprend de la vigueur en réaction aux attaques contre l'école laïque du gouvernement Pétain qui favorisa l'enseignement catholique, et réintroduisit la notion de « devoirs envers Dieu » dans les programmes scolaires. La défense de la laïcité est le pilier fondateur de notre fédération. La Fcpe Paris s'associera à la célébration des 110 ans de la laïcité, le 9 décembre prochain.

Laïcité :

L'analyse de J.-P. Delahaye

« *La République est laïque et sociale disait Jean Jaurès en substance, et il ajoutait cette mise en garde : elle restera laïque si elle sait rester sociale* ». Le blog de la Ligue de l'enseignement reprend une contribution de J.-P. Delahaye sur la Charte de la laïcité lors d'un colloque organisé fin octobre. « *Dans certaines parties du territoire de la République, la question religieuse recouvre en partie la question sociale et la question identitaire. Dans les quartiers ghettoïsés, les valeurs de la République apparaissent trop souvent aux habitants plus comme des incantations que comme des réalités vécues. Si on oublie cela, on ne peut comprendre pourquoi, aux yeux de certains, les valeurs que l'école est chargée de promouvoir n'ont pas beaucoup de légitimité a priori. C'est la pauvreté économique, sociale, culturelle de bon nombre d'élèves qui rend très difficile aux enseignants leur mission de transmission de savoirs fondés sur la raison* ».

Journée laïcité le 9 décembre

La communauté éducative est invitée, autour de cette journée, à donner un écho particulier à cette mission, en organisant, dans les établissements scolaires, la tenue de débats ou de conférences, et en prenant toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves et l'action collective en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité. Outre les initiatives menées avec les élèves, l'implication et la participation des parents seront vivement recherchées. C'est en substance le contenu de la circulaire de la Dgesco* sur la nouvelle Journée laïcité mise en place cette année.

* Direction générale de l'enseignement scolaire

AU FIL DES DÉPÊCHES

« Petite Galerie »
au Louvre

Le Louvre inaugure un nouvel espace dédié à l'éducation artistique et culturelle. Au cœur du musée, la Petite Galerie offre un lieu de rencontre privilégié avec des œuvres d'art originales, grâce à une scénographie et à une médiation innovantes. Ce nouvel espace propose aux jeunes et à leurs accompagnateurs d'explorer un thème, de manière transversale, grâce à des œuvres majeures, de la préhistoire à la création contemporaine. La première exposition, pour l'année scolaire 2015-2016, est consacrée aux « Mythes fondateurs », de Prométhée à... Dark Vador!

Riposte !

Ou pour que l'exclusion ne passe pas par les petites phrases. Un joli petit livre pour savoir répondre aux préjugés qui courent les rues et les cours de récréation : « Les noirs ne sont bons qu'en sport », « être pauvre, c'est la honte ! », « on est envahis par les immigrés » et 17 autres du même genre sur les filles, les garçons, les homosexuels, les musulmans, les juifs et j'en passe des meilleurs. Les auteurs développent

de vrais contre-arguments avec des dessins simples et drôles. Une lecture indispensable aux enfants qui veulent penser plus juste et pas forcément comme les autres.

À partir de 8-10 ans

Riposte ! Comment répondre à la bêtise ordinaire

Jessie Mangana-Alain Pilon,
Actes Sud Junior, 11€



CINÉMA

Maître et
maîtresse

Nous allons, cette fois encore, parler de deux films, deux films qui se déroulent sur une année dans une salle de classe, l'un dans une école maternelle de la banlieue lyonnaise, l'autre dans une petite commune rurale du Gard. Deux films dont la Fcpe est partenaire.



Actuellement en salle à Paris, « *Dis Maîtresse !* », de Jean-Paul Julliard, se présente comme un conte pour enfants destiné aussi aux adultes. Entre 2012 et 2013, le cinéaste a suivi et filmé le quotidien d'une école maternelle du quartier des Minguettes, à Vénissieux. « *Dis Maîtresse !* » s'intéresse à la classe des « tout petits » de Géraldine, fille du réalisateur et enseignante d'un groupe de vingt-huit enfants... Le film raconte une belle histoire ! Une école maternelle... Premier jour, la porte de la classe se referme. Pour la première fois, les parents confient leur enfant à d'autres. La caméra, elle, a le droit de rester et elle observe, comme une petite souris, les bambins, leur maîtresse et l'Atsem¹, une année durant. Cette caméra volontairement placée à hauteur d'enfant, révèle, de l'intérieur, un monde inconnu : l'école. Le réalisateur, immergé des heures durant dans cette classe, a su se faire oublier. Mamadou, Kyria, Mikhaïl et leurs camarades apprennent à se connaître, à parler le français, alors que parfois on ne le parle pas à la maison. Nous sommes dans un monde étrange, où les jours de la semaine portent des noms de couleurs... L'authenticité de ce film redonne confiance en l'Éducation nationale. Afin de montrer le film au public le plus large possible, Jean Paul Julliard et son équipe ont mis en place un appel un peu particulier. Plutôt que de contacter eux-mêmes les multiples cinémas du territoire, ils incitent quiconque le veut à proposer le film à un exploitant pour une potentielle projection accompagnée d'un débat avec le réalisateur. Une initiative qui dure bien évidemment au-delà de la sortie nationale, l'idée étant de montrer le film sans se limiter à la durée d'une diffusion classique.

AUTRE ÉCOLE, AUTRE FILM



« *Mon Maître d'école* » est un documentaire réalisé par Émilie Thérond et produit par François Xavier Demaison (sortie prévue le 13 janvier 2016).

À Saint-Just-et-Vacquières, un village de 250 habitants perdu dans la garrigue, Jean-Michel Burel, maître d'école d'une classe à plusieurs niveaux, commence sa dernière année scolaire avant la retraite. À travers les yeux d'une ancienne élève, la réalisatrice Émilie Thérond, se dessine une école intemporelle où rigueur se conjugue avec bonne humeur, une école où la liberté commence avec le respect de celle des autres. Une école qui appartient à tous et au domaine universel de l'enfance. L'instituteur qui est aussi maire du village depuis 2008, enseigne la tolérance et la sagesse au même titre que l'orthographe et les mathématiques. Il mène son programme avec détermination. Il s'efforce à soutenir les élèves pour leur donner confiance et les amener plus loin.

« Émouvant et drôle à la fois, le documentaire s'adresse autant aux petits qu'aux grands. Sous nos yeux, se dessine, une école qui devient comme la deuxième maison des enfants », dit François-Xavier Demaison. Il ajoute, en parlant du maître d'école : « 40 ans dans la même classe de son petit village à apprendre aux enfants à devenir des adultes. Cet homme est un « super-héros » ».

Le film nous fait découvrir un maître qui instruit, sans relâche et avec persévérance. La réalisatrice parvient non seulement à capter le miracle insaisissable et quotidien de la vie (les disputes, les émotions fortes, les efforts), mais elle donne dans un même élan les clés d'un avenir auquel nous aspirons tous. Le film est d'entrée de jeu coincé entre la transmission du savoir et les minauderies des enfants. Tous les personnages sont attachants : les enfants par leur naturel, et l'enseignant par sa sagesse et son charisme. Jean Michel Burel est « un amour d'instituteur » comme aime à le dire la réalisatrice. Lui, il n'oublie jamais de souligner qu'il a connu comme élèves les parents des élèves actuels.

Les séquences se succèdent aux rythmes des saisons, des journées et des sorties. Dans cette école du Gard, comme il y en a tant en France, le climat scolaire, serein, facilite les apprentissages. Les petits harcèlements : « t'es gros », « fils de pute » et autres amabilités, sont vite déjoués par l'habileté du maître, pour retrouver l'équilibre de la classe et le respect de l'autre. Mais la fin de l'année arrive, le maître est au bord des larmes. Les grands partiront au collège, des nouveaux arriveront, et surtout une nouvelle maîtresse, une aventure différente commencera mais l'ombre du « maître d'école » restera présente. « Je ne serai jamais très loin », dit-il. Ce film, d'une grande élégance, a comme centre de gravité, cet instit - qu'on aimerait avoir croisé dans notre enfance. Bourvil, il y a quelques années, chantait : « Monsieur le maître d'école, vous souvenez-vous encore de moi ? D'un p'tit garçon qui fut, je crois, pas toujours sage. D'un p'tit garçon qu'a bien grandi. Et qui maintenant souvent se dit : « C'était l'bel âge ! » ».

L'ÉCOLE, UN BON SUJET DE FILM

Le cinéma n'est pas en reste avec l'école : « Zéro de conduite », « Être ou avoir », « Sur le chemin de l'école », « La cour de Babel », autant de films intemporels et souvent inoubliables. On peut aussi citer l'épisode de la série télévisée de Maurice Pialat « La Maison des bois » où Pialat, dans le rôle de l'instituteur, confectionne un bonnet d'âne exemplaire.

L'école de la République est à l'honneur dans le film d'Émilie Théron. Certes, le maître règne sur le groupe classe, mais avec douceur et grâce, et sa patience est infinie. Magique, il sait raconter aux élèves des choses du présent et du passé, qu'ils n'oublieront jamais. Sa voix guide tout au long de l'année les enfants qui en sortiront grandis à l'approche des vacances. Il manque peut-être une chose dans le film : les odeurs, les inoubliables odeurs des salles de classe entre la cire et les peintures fraîches. Nous n'avons pas toujours été les plus attentifs des écoliers, pensent les enfants, cependant « le maître » nous a fait progresser. Même si nous serons tout l'été les plus heureux des écoliers, il ne sera pas oublié.

Ce beau film documentaire, tendre et touchant, restitue avec justesse la vie de cette classe mixte. Avec un peu de nostalgie, la réalisatrice nous parle simplement et avec clairvoyance des luttes quotidiennes de l'enfance et du rôle crucial des adultes. Elle signe un film bienveillant, hommage à un métier dont on avait fini par oublier qu'il est le plus beau du monde... Une évocation du bonheur, celui d'aller en classe avec plaisir, pour y apprendre des choses, des choses de la vie et surtout à devenir un homme.

Bernard Dubois

1. Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AU FIL DES DÉPÊCHES

Printemps des poètes

Le 18^e Printemps des poètes se déroulera du 5 au 20 mars 2016 pour célébrer en particulier la poésie du 20^e siècle. D'ores et déjà, des idées sont proposées aux enseignants : renommer son établissement du nom d'un poète et y organiser des événements en lien avec son œuvre, mettre en place une journée de kermesse poétique, lâcher de « ballons-poèmes », opération « photopoème » invitant à réaliser une photo à partir du texte d'un auteur, votation « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans », etc.

Malala : Pour le droit des filles à l'éducation

L'histoire de Malala, cette jeune fille qui s'est dressée contre les talibans pour défendre le droit à l'éducation des filles est connue. Elle a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 2014. Raphaële Frier et Aurélia Fronty font de cette histoire un magnifique album destiné aux écoliers (à partir de 8 ans). La distinction entre musulmans et intégristes est bien faite dans cet ouvrage qui donne un repère positif aux enfants.

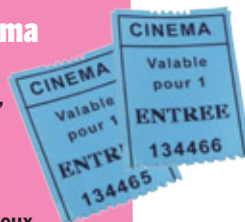
Édition Rue Du Monde Eds,
Collection Grands
Portraits,
48 pages, 17,50 €



Invitations cinéma

Réservées aux adhérents de la Fcpe-Paris, 30 invitations pour le film « Mon maître d'école » d'Émilie Théron.

Ces invitations pour deux personnes (une par adhérent) sont à demander par mail à : fcpe75@fcpe75.org. Elles seront traitées par ordre d'arrivée et envoyées par courrier dans la limite des places disponibles. Bonne séance !





Passez l'hiver côté vacances !



Vacances adultes et familles

Des villages de vacances et des logements confortables pour vous sentir comme chez vous. L'occasion de passer un séjour sous le signe du bien-être et de la convivialité.

- * Plus de 100 destinations vacances
- * Une vraie charte qualité

Colos entre copains !

En mode détente ou en stage intensif, plus de 70 activités ludiques et sportives à (re)découvrir. Des vacances éducatives encadrées par des animateurs confirmés.

- * Des formules adaptées
- * 100 % fun
- * Séjours de 4 à 17 ans

Séjours linguistiques

Grande-Bretagne, Irlande ou Allemagne... des séjours pour jeunes de 11 à 20 ans en formule classique, intensive ou en immersion. Un enseignement complet pour une véritable progression.

- * 60 ans d'expérience
- * Départs de votre région
- * Un organisme agréé

L'OFFICE
La Garantie des Séjours Linguistiques à l'Étranger

Retrouvez-nous sur www.vacances-pour-tous.org



Brochures gratuites sur demande, bon à découper et à retourner à :
Vacances pour tous - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20
Tél. : 01 43 58 95 66 - E-mail : vpt-individuels@laligue.org



FAMILLES 2015-2016

Toussaint/Noël/Hiver/Printemps

- ☐ France
- ☐ Étranger

ENFANTS-ADOLESCENTS 2015-2016

Toussaint/Noël/Hiver/Printemps

- ☐ Colonies de vacances
- ☐ Séjours linguistiques

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. (écrire en lettres capitales)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____